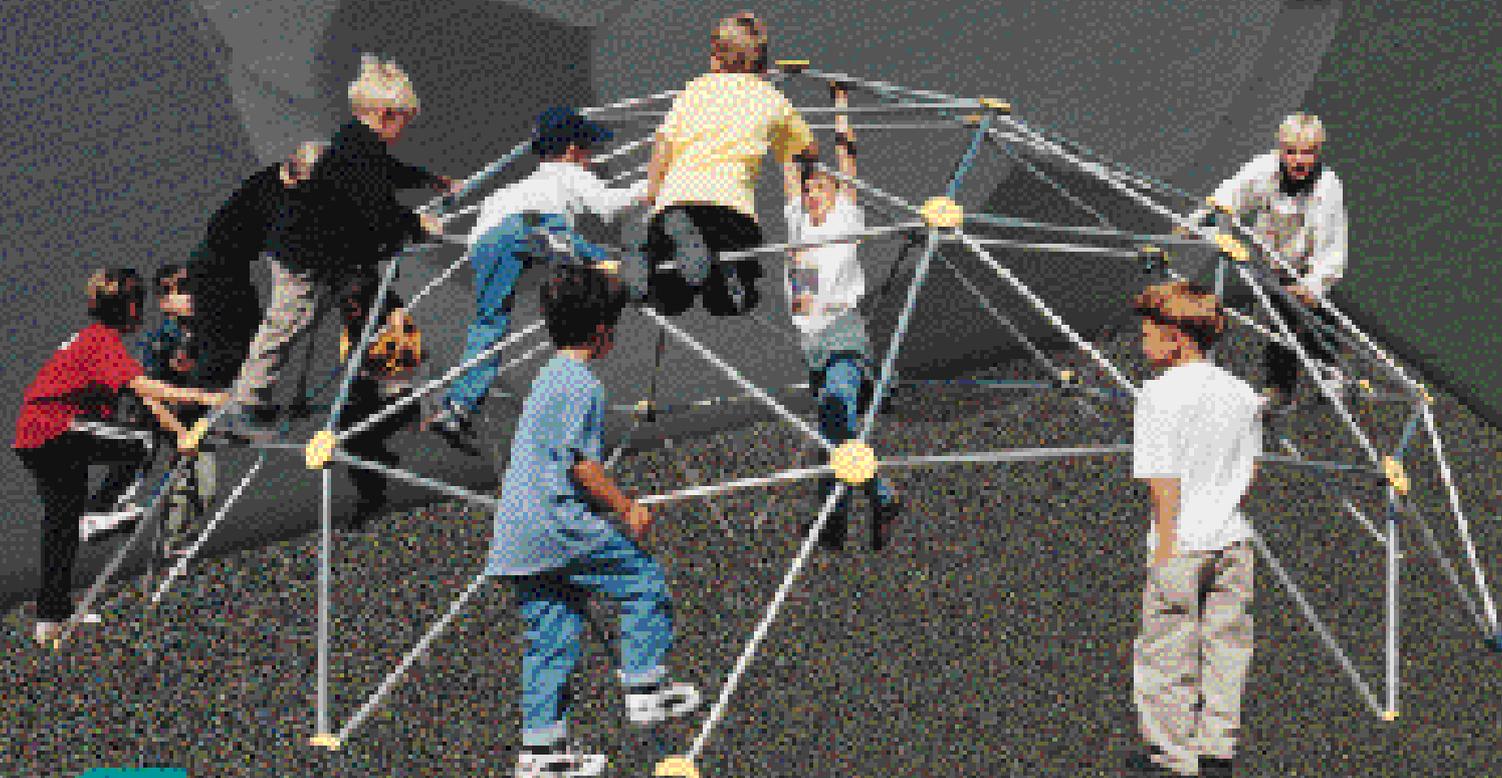


MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS LA COUR D'ÉCOLE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

GUIDE
D'ANIMATION ET
D'AMÉNAGEMENT



Rédaction :

Benoit Laberge, Diane Boudreault et Édith Dumont
Conseillers Kino-Québec de la Direction de
la santé publique, de la planification et de l'évaluation
Régie régionale de la santé et des services sociaux de la
Chaudière-Appalaches

Graphisme :

Gilles Côte

Production :

Direction de la santé publique,
de la planification et de l'évaluation
Régie régionale de la santé et des
services sociaux de la Chaudière-Appalaches

Photos :

La majorité des photos du présent document ont été
gracieusement prêtées par le directeur de l'école L'Épervière
de Saint-Agapit et les Équipements récréatifs Jambette inc.
de Lévis.

ISBN 2-89-504-062-1

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada, 1999
Bibliothèque nationale du Québec, 1999

MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS LA COUR D'ÉCOLE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE GUIDE
D'ANIMATION ET
D'AMÉNAGEMENT



Référence bibliographique suggérée :

LABERGE, Benoit, Diane Boudreault, Édith Dumont et autres. Mieux vivre ensemble dans la cour d'école, Montmagny, Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches, 1999, 60 p.

REMERCIEMENTS

Les conseillers Kino-Québec de la région de la Chaudière-Appalaches désirent souligner la participation de nombreuses personnes à l'élaboration du présent document.

Tout d'abord, nous tenons à remercier de façon particulière les membres du comité « Cour d'école » qui nous ont soutenus et conseillés pour l'élaboration du document:

Danièle Berberi, représentante de l'Association des éducateurs et éducatrices physiques enseignants des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches et professeure à l'école Le Tremplin de Saint-Victor;

Gaétane Fortin, représentante de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles et directrice de l'école Mgr-Feuillault de Sainte-Marie;

Eddy Hamann, conseiller pédagogique d'éducation physique à la Commission scolaire de la Beauce-Étchemin et représentant de l'Association du sport étudiant pour les régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches;

Bertrand Nolin et Dominique Roberge, conseillers Kino-Québec à la Direction de la santé publique de Québec.

Nous voulons souligner également la participation de M. Alain Gaudreau, directeur de l'école L'Épervière de Saint-Agapit, et de M. Jacques Corriveau, professeur d'éducation physique aux écoles du Méandre et Maria-Dominique à Saint-Romuald. Leur expérience en ce qui concerne l'organisation de leur cour d'école nous a été fort précieuse.

D'autres personnes ont aussi contribué à bonifier ce projet, que ce soit en ce qui a trait au contenu, au soutien ou à l'encouragement; nous les en remercions. De plus, nous désirons remercier tout spécialement Mme Louise Ouellet, secrétaire à la Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation, pour son remarquable soutien.

LISTE DES APPUIS

Les organismes suivants ont accordé leur appui au projet :

la Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement (FQDDE);

la Fédération des comités de parents de la province de Québec (FCPPQ);

la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);

l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE).





TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
1 L'ANIMATION DE LA COUR D'ÉCOLE	9
1.1 Les récréations	9
1.1.1 La participation souhaitée des jeunes	9
1.1.2 L'enseignement des jeux	10
1.1.3 La coordination des activités d'animation	10
1.1.4 L'animation par les élèves	10
1.1.5 L'organisation de tournois	11
1.1.6 L'organisation d'activités spéciales et d'activités interclasses	11
1.1.7 La répartition et la rotation des espaces de jeu	11
1.1.8 Le code de conduite	12
1.1.9 La responsabilité du matériel d'animation	12
1.1.10 La valorisation	13
1.2 Les dîners	13
1.2.1 La surveillance	13
1.2.2 Les activités parascolaires dans la cour d'école	14
1.2.3 Le service de garde	14
1.3 Le soir après la classe	15
1.4 Les jeux pratiqués dans la cour d'école	15
2 L'AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE	17
2.1 Les étapes de planification	17
2.1.1 Les facteurs importants	17
2.1.2 Les cinq étapes de planification	17
2.2 De la concertation à l'aménagement	19
2.3 Des exemples de concertation et d'aménagement	19
2.4 Les aspects techniques de l'aménagement	20
2.4.1 Le terrain	20
2.4.2 L'aménagement naturel	20
2.4.3 L'aménagement des espaces	21
2.4.4 L'aménagement de la cour en hiver	23

3	LE RÔLE DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	25
3.1	La direction	25
3.2	Les enseignants	25
3.3	Les jeunes	26
3.4	Les parents	26
3.5	Le personnel du service de garde	26
3.6	Les surveillants	26
3.7	La commission scolaire	27
3.8	La municipalité	27
3.9	La collectivité	27
4	LA SÉCURITÉ, LA VIOLENCE ET LE VANDALISME	29
4.1	La sécurité	29
4.1.1	Les aires et l'équipement de jeu	30
4.1.2	Les autres espaces de jeu physique	31
4.2	La violence	31
4.3	Le vandalisme	33
5	LE FINANCEMENT	35
	CONCLUSION	36
	BIBLIOGRAPHIE	37
	ANNEXES	
	ANNEXE I Adresses utiles	39
	ANNEXE II Références utiles	42
	ANNEXE III Jeux	43
	ANNEXE IV Outils d'intervention et de prévention	50
	ANNEXE V Écoles citées dans le document	55
	ANNEXE VI « Des idées à partager »	57
	ANNEXE VII Pourquoi aménager et animer la cour d'école ?	59

INTRODUCTION

Le droit au jeu pour l'enfant est considéré comme essentiel. L'Organisation des Nations-Unies¹ (ONU) mentionne dans sa Déclaration des droits de l'enfant : « L'enfant doit avoir toutes les possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives qui doivent être orientées vers les fins visées par l'éducation. » Le jeu, selon la Consultation de Malte², serait aussi indispensable au plein épanouissement de l'enfant que la satisfaction de ses besoins en matière d'alimentation, de santé, de logement et d'éducation.

Quatorze ans plus tard, le rapport Bouchard, Un Québec fou de ses enfants, abonde toujours dans le même sens et souligne ceci :

« La participation à des loisirs variés permet aux enfants d'apprendre à coopérer, à respecter les différences, à s'accommoder de contraintes et de règlements, à savourer le succès modestement et à relativiser leurs frustrations. Ils y apprennent aussi à développer leur esprit critique, leur créativité, leurs habiletés à négocier, à diriger, à contrôler et à évaluer des activités; en un mot, ils apprennent à gérer leur environnement de façon respectueuse³. »

Le document L'école, tout un programme : énoncé de politique éducative⁴, paru en 1997, rappelle que des conditions doivent être remplies pour qu'il y ait qualité en ce qui concerne l'enseignement et afin que l'école puisse accomplir ses missions, dont celle de socialiser pour apprendre à mieux vivre ensemble. Ces conditions sont l'instauration d'une culture de la rigueur, de l'exigence et de l'effort, de même que l'aménagement d'une organisation scolaire qui soutient et accompagne les élèves dans leur apprentissage.

L'organisation de l'environnement scolaire qu'est la cour d'école doit donc aider les élèves à mieux vivre ensemble. Dans ce contexte, les jeux et les

activités physiques pratiqués par les jeunes, dans la cour d'école, font partie des activités éducatives de l'école. C'est là que l'expression « Va jouer dehors! » prend toute sa signification.

D'ailleurs, chaque matin, la cour d'école est le premier contact que les jeunes ont avec leur milieu scolaire. Le midi, elle est utilisée comme lieu de rassemblement, d'activités de loisirs et de détente. Elle est également l'endroit vers où l'on dirige les jeunes entre les heures de classe (récréation) afin qu'ils puissent se divertir et refaire le plein d'énergie. En fait, la cour d'école en milieu éducatif ressemble à un grand laboratoire d'apprentissage où les jeunes passent environ trois heures et parfois plus, chaque semaine, à apprendre à vivre ensemble.

Dans les établissements d'enseignement, on a souvent accordé une grande importance à la cour d'école. On y a aménagé différents types d'équipement et l'on y délègue du personnel afin de voir à son animation. D'autre part, les parents participent souvent à des projets de rénovation, d'aménagement ou même, à l'occasion, d'animation.

Cependant, les personnes engagées dans des projets d'amélioration de la cour d'école, que ce soit des parents, des membres de l'équipe-école ou des élèves, bénéficient habituellement de peu de ressources pour soutenir leurs actions. Le présent guide a été conçu à leur intention.

1 Consultation de Malte organisée pour la préparation de l'Année internationale de l'enfant en novembre 1977 par l'Association internationale des terrains de jeux.

2 Id.

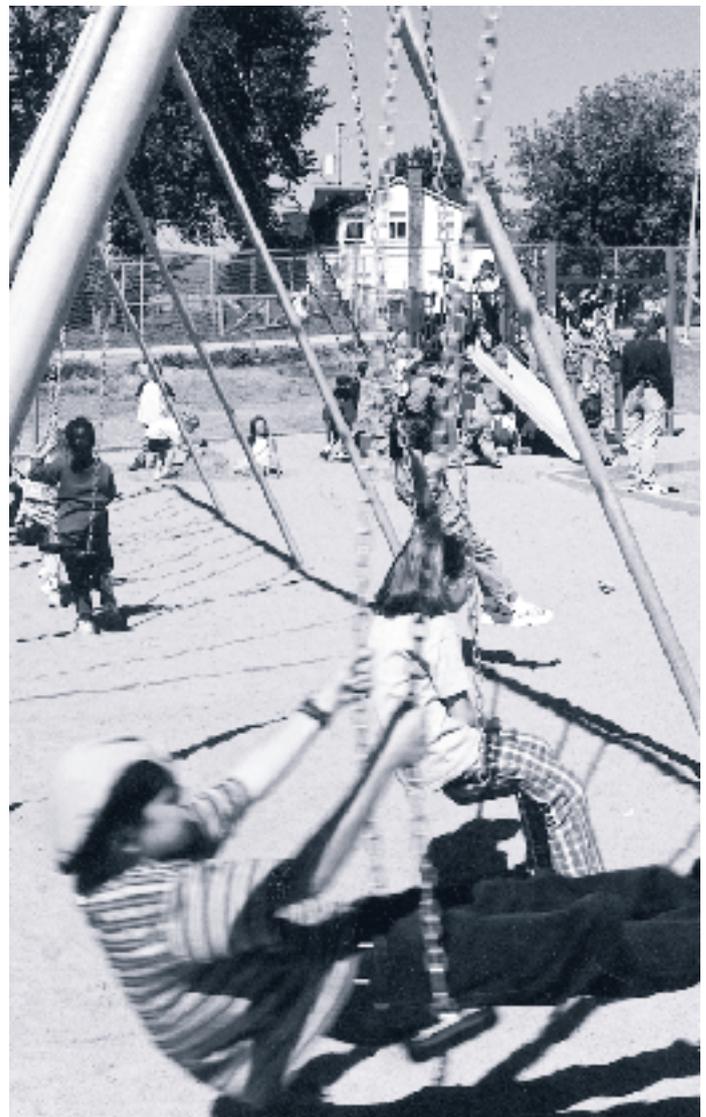
3 BOUCHARD et autres. Un Québec fou de ses enfants, Rapport du Groupe de travail pour les jeunes, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1991, p. 116.

4 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. L'école, tout un programme : énoncé de politique éducative, 1997, 40 p.

Bien que l'aménagement et l'animation de la cour d'école soient étroitement liés, nous avons choisi de les traiter séparément. L'animation de la cour d'école intéresse davantage les enseignants, les professeurs d'éducation physique, le personnel du service de garde, les surveillants du midi et le personnel non enseignant en raison de leur rôle éducatif. C'est par ailleurs une activité quotidienne et continue. L'aménagement de la cour, quant à lui, fait davantage appel à la participation des parents, de la commission scolaire et de l'ensemble de la collectivité.

L'analyse des actions entreprises par les écoles en matière d'aménagement et d'animation de la cour d'école nous permet de croire qu'il existe un lien très étroit entre l'aménagement et l'animation de la cour d'école. Cependant, ce lien n'est pas toujours fait.

Les renseignements contenus dans ce guide touchent les sujets suivants : l'animation, l'aménagement physique et naturel, le rôle des différents partenaires, la sécurité, la violence, le vandalisme et le financement. Les annexes comprennent des adresses et des références utiles, des jeux, des outils de prévention et d'intervention et une fiche pour que chaque milieu intéressé puisse nous faire part de ses bonnes idées.



1

L'ANIMATION DE LA COUR D'ÉCOLE

En milieu scolaire, l'animation se rapporte habituellement à la conduite de la classe, aux stratégies et aux activités employées pour favoriser une vie de groupe fondée sur l'acceptation, l'écoute et le respect mutuel. En fait, c'est par cette fonction que les enseignants arrivent à atteindre un des objectifs de l'éducation : socialiser pour apprendre à mieux vivre ensemble.

L'animation de la classe permet de rendre le contexte propice à la création et au maintien d'un climat de qualité qui est l'une des conditions préalables à l'apprentissage⁵. Cette animation se fait dans la classe et dans d'autres lieux, comme la cour d'école.

De plus, l'animation de la cour d'école, notamment au moyen de l'activité physique et sportive, permet de s'assurer que chaque jeune profite pleinement de sa récréation, qu'il est actif au moins 30 minutes par jour, qu'il apprend à cultiver certaines attitudes telles la tolérance et la coopération et qu'il développe des habiletés comme la résolution de problèmes ou la maîtrise du stress. Par exemple, à l'école du Méandre de Saint-Romuald, un projet de récréations organisées fait partie du projet éducatif de l'école.

Cependant, aucun modèle unique ni aucune formule magique d'animation de la cour d'école ne convient à toutes les écoles. Le nombre d'élèves de l'école et leur âge, les possibilités d'aménagement de la cour d'école et la superficie de celle-ci sont autant de facteurs qui font que chaque école a ses besoins particuliers. Certaines ont cependant créé des stratégies pouvant servir de base à l'animation des cours

d'école. À la suite d'échanges d'idées avec des partenaires de plusieurs écoles, nous avons retenu différentes stratégies d'animation à cet égard. Nous les présentons ci-dessous en fonction du moment de la journée où l'animation a lieu.

1.1 Les récréations

Les enseignants, les professeurs d'éducation physique, le personnel non enseignant ainsi que les directions d'école ont mis au point différentes façons d'animer leur récréation.



1.1.1 La participation souhaitée des jeunes

La participation des élèves à des activités lors des récréations varie d'une école à l'autre. Il n'y a pas de modèle parfait. L'important est que les jeunes aient des interactions positives dans la cour d'école. La violence et les querelles doivent être réduites au minimum. Par ailleurs, les jeunes ont besoin de 30 minutes d'activités physiques par jour. Ainsi, un minimum d'organisation pendant les récréations contribue à la santé en favorisant les interactions sociales positives et l'activité physique.

⁵ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. Jeunes en santé, qualité de vie en classe. Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires du ministère de l'Éducation, 1997, 83 p.

La participation obligatoire

Certaines écoles obligent tous les jeunes à participer aux activités organisées durant la récréation. Cette façon de faire permet de garder les jeunes dans les endroits prévus pour les activités et facilite le rôle des surveillants dans la cour d'école. Les activités et les animations doivent donc varier régulièrement en vue de maintenir l'intérêt des jeunes pour les activités. Une rotation s'effectue, selon les espaces de jeu, pour chacune des classes.

La participation libre

Certaines écoles laissent aux jeunes le choix de participer ou non à des activités organisées pendant la récréation. Les jeunes qui n'y participent pas doivent cependant observer des consignes afin de ne pas déranger les autres qui s'adonnent aux différents jeux proposés.

Un mélange : participation libre et participation obligatoire

Certaines écoles proposent un mélange de participation obligatoire et de participation libre. Elles déterminent d'avance les récréations où les jeunes doivent participer et celles où ils sont libres de le faire ou non. Dans ce cas, également, des règles sont établies pour encadrer les activités des non-participants.

1.1.2 L'enseignement des jeux

L'enseignement des jeux est essentiel au bon déroulement de ceux-ci lors des récréations. Il permet aux jeunes de connaître les mêmes règles de jeu, et ainsi de diminuer les risques de conflits et, s'il y en a, de faciliter leur règlement. D'ailleurs, afin d'aider l'enseignant à diriger sa classe, certains professeurs d'éducation physique, par exemple dans les écoles du Méandre et Maria-Dominique de Saint-Romuald et à l'école L'Odysée de Saint-Nicolas, accordent du temps pendant la classe d'éducation physique, en début d'année, à l'enseignement

des jeux qui pourront être pratiqués dans la cour d'école. Également, ils définissent les règles de conduite que les jeunes doivent respecter lors des jeux et insistent sur l'importance d'être actifs durant les récréations. Ils proposent de nouveaux jeux afin de varier l'animation des récréations et ils insistent sur la manière de jouer (esprit sportif).

1.1.3 La coordination des activités d'animation

Certaines écoles demandent à une personne-ressource (un membre du personnel enseignant ou de la direction ou encore du personnel de l'école) de coordonner l'animation des récréations. Cette personne effectue habituellement les tâches suivantes :

- elle rencontre les enseignants afin de déterminer une façon commune d'animer la cour d'école et d'assurer un suivi constant. Elle privilégie leur participation à la planification des récréations;
- elle prépare un horaire d'animation et de répartition des aires de jeu en fonction des périodes de l'année;
- elle envoie une lettre aux parents afin d'expliquer le déroulement des récréations.

Dans les écoles du Méandre de Saint-Romuald et L'Odysée de Saint-Nicolas, c'est le professeur d'éducation physique qui coordonne l'animation des récréations. Celui de l'école du Méandre prépare l'horaire des jeux à l'aide d'un programme informatique du logiciel Excel. Un exemple d'horaire est présenté à l'annexe IV.

1.1.4 L'animation par les élèves

Cette stratégie favorise la participation et la responsabilisation des jeunes en ce qui concerne l'animation des récréations. Les jeunes, par contre, doivent être soutenus dans leurs responsabilités. Des activités de formation peuvent être organisées pour eux en vue d'encourager leur participation. Il ne faut pas hésiter à

valoriser les jeunes leaders qui animeront des jeux pour les plus jeunes tout au long de l'année.

À l'école L'Odyssee de Saint-Nicolas, le professeur d'éducation physique utilise son cours pour recruter des jeunes leaders qui animeront certaines activités lors des récréations.

À l'école L'Étincelle de Thetford Mines, des élèves responsables des classes de quatrième, de cinquième et de sixième année participent à l'organisation d'activités sportives structurées durant les récréations. Ces jeunes deviennent capitaines, arbitres ou marqueurs. Ils choisissent les sports, établissent les règlements et déterminent les formes de tournois qu'ils organisent. La participation des élèves aux activités organisées est volontaire.



1.1.5 L'organisation de tournois

Quelques écoles organisent des tournois lors des récréations. Cette activité permet de créer de la variété dans les activités de la cour d'école, mais elle demande un peu plus d'énergie sur le plan de la coordination. Ainsi, il est possible que les tournois prennent différentes formes (mixte, classe contre classe, etc.). L'essentiel est de ne pas accorder une grande importance à la performance et à la compétition de façon à favoriser la participation de tous. Par exemple, le choix d'un tournoi à la ronde plutôt que d'un tournoi éliminatoire est préférable. Il faut privilégier le plaisir pour que les jeunes vivent des expériences positives et valoriser la participation plutôt que le résultat.

1.1.6 L'organisation d'activités spéciales et d'activités interclasses

Même si nous ne parlons pas ici de tournois, les activités de récréation peuvent s'organiser autrement que classe par classe en fonction des caractéristiques de l'école. Enfin toutes les occasions sont bonnes pour organiser des activités spéciales.

À l'école du Méandre de Saint-Romuald, des activités spéciales sont organisées dans la cour d'école pour le Mois de l'éducation physique et du sport étudiant. Des exemples de ces activités sont présentés à l'annexe III.

À l'école La Chanterelle de Val-Bélair, une activité de construction de monuments de glace a été organisée à l'occasion du carnaval de Québec.

1.1.7 La répartition et la rotation des espaces de jeu

Les cours d'école sont divisées en plusieurs espaces de jeu. La grandeur de ceux-ci varie d'une école à l'autre en fonction de la dimension et de l'aménagement de la cour. Pour plus amples renseignements concernant l'aménagement des espaces de jeu, il faut se référer au point 2.4.3 : « l'aménagement des espaces ».

Dans ce contexte, l'attribution d'un espace de jeu à chaque groupe lors des récréations influera sur le choix des activités que les jeunes pourront faire. Les écoles semblent utiliser notamment les deux façons suivantes pour attribuer les espaces de jeu.

La répartition des espaces de jeu

On attribue, à une classe ou à un échelon, un espace de jeu qu'il garde pour la majorité des récréations. Cette classe doit y pratiquer toutes ses activités (ballon chasseur, drapeau, etc.) qui ne nécessitent pas d'équipement particulier (appareil de jeu, panier de basket-ball, balançoire, etc.). Cette formule implique une plus grande responsabilité pour l'enseignant.

Cependant, cela engendre un changement d'activité au gré de la classe tout en permettant aux élèves de rester dans le même espace dans la cour de récréation.

La rotation des espaces de jeu

Les espaces de jeu sont destinés à un type de jeu ou d'activité. Ils sont numérotés. Les classes changent régulièrement d'espace de jeu dans la cour d'école, et ainsi une rotation des activités s'opère. Cette façon de faire exige une plus grande participation du coordonnateur.

De cette façon, les classes changent d'espace de jeu selon un horaire déterminé. Donc, puisque chaque espace est destiné à un jeu, les classes changent automatiquement d'activité lorsqu'elles changent d'espace de jeu. Cela demande une coordination entre les différentes classes, mais cela permet aussi de mieux diriger les activités.

Certaines écoles utilisent une autre façon de procéder pour l'attribution des espaces de jeu. Par exemple, à l'école Sainte-Thérèse de Drummondville, les jeunes choisissent chaque semaine l'activité à laquelle ils désirent participer. Ils jouent avec d'autres jeunes du même cycle. Plusieurs choix d'activités sont possibles. L'inscription des jeunes est obligatoire. Les élèves de sixième

année animent ceux du premier cycle (deux élèves par groupe). L'inscription régulière des jeunes exige évidemment un peu plus de travail de coordination.

1.1.8 Le code de conduite

Beaucoup de jeunes d'âges différents se trouvent en même temps dans la cour d'école durant les récréations. Pour cette raison, plusieurs écoles ont adopté un code de conduite pour leur cour d'école, que tous les élèves et le personnel connaissent. Cela évite, semble-t-il, bien des discussions et des problèmes. La référence d'un document contenant plusieurs activités pour enseigner l'esprit sportif se trouve dans l'annexe II.

À l'école Curé-Chamberland de Trois-Rivières, le professeur d'éducation physique a élaboré une charte de l'esprit sportif pour la cour d'école. Cette charte est présentée à l'annexe IV.

1.1.9 La responsabilité du matériel d'animation

La préparation du matériel d'animation (ballon, cônes, drapeau, etc.) se fait habituellement par chacune des classes. L'enseignant a donc une responsabilité importante en ce qui concerne le matériel de récréation, ce qui ne veut pas dire pour autant que c'est la seule personne qui s'occupe du matériel. En effet, des jeunes peuvent être mis à contribution tout en étant sous la responsabilité de l'enseignant. C'est d'ailleurs ce qui se fait dans plusieurs écoles. La sensibilisation des jeunes au coût de remplacement du matériel permet d'augmenter la durée de vie de ce dernier.

Une autre solution est de doter l'école d'un dépôt de matériel.



À l'école L'Odysée de Saint-Nicolas, le professeur d'éducation physique met à la disposition des groupes un dépôt de matériel d'animation pour la récréation.

À l'école Nouvelle-Cadie de Saint-Gervais de Bellechasse, des élèves de sixième année sont les principaux responsables d'un local de prêt de matériel. Il y a toujours deux élèves chargés de prêter le matériel. Les enseignants de ces classes permettent une rotation des élèves responsables. Le local est ouvert aux heures de récréation et à l'heure du dîner. Des ballons, des cordes à sauter, un dé géant, des Crazy-carpets et des pelles sont prêtés régulièrement.

1.1.10 La valorisation

On connaît l'importance de valoriser, d'encourager, de soutenir et de stimuler la participation et l'engagement des jeunes.

Par exemple, dans certaines écoles, les jeunes leaders responsables de l'animation participent à différents tirages tout au cours de l'année (articles de sport, chèques-cadeaux, billets de cinéma, repas au restaurant, etc.). Les tirages aident à maintenir la motivation de ces jeunes. Les jeunes animateurs pourraient aussi recevoir un maillot de coton à manches courtes portant le nom de l'équipe d'animation ou être invités à une petite fête organisée à leur intention à Noël ou à la fin de l'année.

Il est évident que la formation et le soutien offerts aux jeunes leaders sont tout aussi importants que la valorisation. La participation de commanditaires du milieu est aussi envisagée par certaines écoles pour stimuler celle des jeunes.

À l'école L'Étincelle de Thetford Mines, plusieurs élèves ont des responsabilités concernant l'animation des récréations. Pour les valoriser, le directeur organise différentes activités. À Noël, une carte accompagnée d'une petite récompense leur est remise. En juin, des « Méritincelles » (certificats) sont distribués aux élèves qui ont donné de leur temps, et ce, devant tous les élèves de l'école.

1.2 Les dîners

La cour d'école à l'heure du dîner est aussi fort occupée. Les façons d'animer les activités des jeunes qui s'y trouvent ressemblent sensiblement à celles qui sont utilisées lors des récréations. Les points 1.1.1 à 1.1.10 du présent document concerne les façons de faire proposées à cet égard.

Cependant, nous ajoutons ici quelques renseignements particuliers. Les jeunes présents à l'école durant l'heure du dîner utilisent l'un ou l'autre des services extrascolaires que leur offre leur école. Ces services sont : la surveillance du midi, le service de garde et les activités parascolaires. L'animation de la cour se fait donc en fonction du service utilisé par l'élève. De plus, un coût est généralement associé à l'utilisation de l'un ou l'autre de ces services.

1.2.1 La surveillance

Les écoles doivent offrir, sur la demande des parents, un service de surveillance pendant l'heure du dîner. Le rapport élèves-surveillant est déterminé par l'école.

Ce service permet aux jeunes de demeurer à l'école pendant l'heure du dîner. Ils consacrent une partie du temps au repas et l'autre à la détente et au divertissement. Cependant, les surveillants du midi n'ont habituellement pas la responsabilité d'organiser et d'animer des activités durant cette période de temps, mais plutôt celle de surveiller les jeunes.

La cour devient alors pour plusieurs écoles l'endroit vers où l'on dirige les jeunes, après le repas afin qu'ils puissent s'amuser. Cependant, le fait que plusieurs jeunes de différentes classes soient ensemble dans la cour d'école à un moment où il n'y a pas d'animation fait souvent problème. Cela amène inévitablement les surveillants du midi, les parents et la direction à s'interroger sur l'animation de la cour. Des écoles ont d'ailleurs trouvé des solutions afin de réduire ces difficultés.



À l'école La Clé d'Or de Saint-Antoine-de-Tilly, des parents ont participé à l'animation de la cour d'école à l'heure du dîner. Ils ont formé une équipe d'animation comprenant des parents et des élèves des classes de cinquième et de sixième année. Les élèves ont reçu une formation et les parents supervisaient les jeunes animateurs.

À l'école Saint-Enfant-Jésus de Montréal, une technicienne en loisirs a été engagée. Elle a, selon l'étude faite par la Direction de la santé publique de Montréal-Centre, largement contribué à diminuer le nombre de situations conflictuelles dans la cour. Elle est une personne-ressource très précieuse à l'école puisqu'elle coordonne et anime des activités à l'heure du dîner et lors de la récréation. En collaboration avec la Direction de la santé publique de Montréal-Centre, elle a donné une formation aux surveillantes du midi. Celle-ci portait sur l'organisation des jeux, les règlements, la procédure

d'intervention et l'alimentation. Selon les surveillantes du midi, la partie concernant l'organisation des jeux a été la plus appréciée, car elle leur permettait de connaître de nouveaux jeux et d'avoir accès à plus de matériel pour les enfants. Elles se sentent de ce fait plus autonomes dans leur rôle de surveillante.

La responsabilité du matériel d'animation

Comme pour les récréations, certaines écoles mettent à la disposition des jeunes, qui utilisent le service de surveillance du midi, du matériel leur permettant de jouer à différents jeux dans la cour d'école ou dans certains locaux (gymnase, grande salle, etc.). Chaque école, au fil des ans, a également adopté une façon de prendre soin du matériel d'animation. Des élèves, des surveillants du midi, des professeurs d'éducation physique et même des directeurs d'école s'occupent de ce matériel.

1.2.2 Les activités parascolaires dans la cour d'école

Les activités parascolaires pendant l'heure du dîner dans les écoles primaires sont habituellement des activités pratiquées à l'intérieur de l'école, comme les activités sportives en milieu scolaire. Lorsque les jeunes pratiquent une activité sportive parascolaire dans la cour d'école, ils utilisent un espace de jeu déterminé, comme le terrain de soccer, les terrains de basket-ball, etc. Les jeunes sont alors sous la responsabilité du professeur d'éducation physique ou d'une personne engagée à cette fin.

1.2.3 Le service de garde

Plusieurs écoles offrent un service de garde pendant l'heure du dîner. Ce service est différent de celui de la surveillance du midi puisqu'il est réglementé par la politique concernant les services de garde en milieu scolaire du ministère de l'Éducation. Notamment, on y précise que le rapport élèves-éducateur doit être de vingt pour un.

Les jeunes qui utilisent ce service vont régulièrement dans la cour d'école pour se divertir, que ce soit le midi, le soir ou même, pour certains, le matin avant le début des classes. Ce sont les éducateurs du service de garde qui ont la responsabilité d'animer les activités des jeunes lorsqu'ils utilisent la cour d'école.

1.3 Le soir après la classe

La cour d'école est également utilisée dans certaines écoles après les cours en fin d'après-midi. Les élèves présents à l'école à ce moment utilisent l'un des services extrascolaires qui leur sont offerts par l'école. Ces derniers sont habituellement le service de garde et les activités parascolaires. Encore une fois l'animation de la cour dépend du service utilisé par le jeune.

Pour l'instant, nous n'avons pas d'exemples d'activités organisées dans la cour d'école après les heures de classe. Nous attendons donc les fiches « Des idées à partager » (voir à ce sujet l'annexe VI) pour les diffuser ultérieurement.

1.4 Les jeux pratiqués dans la cour d'école

L'annexe III présente une description de jeux à pratiquer dans la cour d'école. Il serait intéressant de recevoir la description de jeux organisés dans la cour pour que nous puissions créer une banque de jeux accessible à tous. À cet effet, il est conseillé de remplir et de nous faire parvenir la fiche « Des idées à partager » de l'annexe VI.

2

L'AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE

Habituellement, lorsqu'un projet d'aménagement de la cour d'école voit le jour, c'est parce que des parents ou des personnes-ressources ont constaté certains problèmes.

Le fait de vouloir régler ces problèmes amène souvent l'école à s'engager dans un projet plus global d'aménagement de la cour d'école.

Lorsqu'on projette d'améliorer l'aménagement d'une cour d'école, on doit se poser les questions suivantes :

- L'équipement que possède actuellement l'école est-il sécuritaire?
- Faut-il penser à améliorer l'environnement naturel de la cour d'école?
- Quel est l'aménagement qui permettra aux jeunes d'être actifs et de bien s'amuser?
- L'aménagement permettra-t-il l'exécution du plan d'animation de la cour d'école et la réalisation du projet éducatif de l'école?

2.1 Les étapes de planification

Pour bien aménager la cour d'école, une démarche en cinq étapes est proposée.

ÉTAPE 1

NOMMER UN RESPONSABLE

ÉTAPE 2

FORMER UN COMITÉ

ÉTAPE 3

RECONNAÎTRE LES BESOINS

ÉTAPE 4

ÉLABORER LE PROJET D'AMÉNAGEMENT

ÉTAPE 5

METTRE EN ŒUVRE LE PROJET D'AMÉNAGEMENT



Théoriquement, ces étapes se suivent dans l'ordre proposé. Cependant, concrètement, il arrive que l'ordre de ces étapes ne soit pas respecté. L'important est de franchir toutes les étapes.

2.1.1 Les facteurs importants

Il est évident qu'un engagement officiel et clair de la direction d'école ainsi que son appui à l'égard du projet facilitent les démarches du comité. Par ailleurs, la participation et la collaboration des personnes fréquentant la cour d'école et ayant à cœur l'amélioration de l'environnement sont des atouts dans un projet de ce type.

Une large participation des élèves au processus de planification et d'organisation d'activités de financement ou d'autres activités qui concernent l'aménagement de la cour assurent une plus grande responsabilisation des jeunes pour ce qui est de leur cour d'école.

2.1.2 Les cinq étapes de planification

ÉTAPE 1

NOMMER UN RESPONSABLE

En nommant un responsable pour le projet « Aménagement de la cour d'école », la direction montre ainsi qu'elle appuie le projet. Le rôle du responsable consiste essentiellement à coordonner chacune des étapes suivantes.

ÉTAPE 2

FORMER UN COMITÉ

La composition du comité dépend de la dynamique de chaque milieu. Qu'il comprenne

quelques personnes ou un grand nombre de personnes, l'important est qu'il soit efficace.

Le rôle du comité est de planifier et de coordonner le projet d'aménagement de la cour d'école. Notamment, il aura à reconnaître les besoins, à définir les objectifs et les plans, à consulter le milieu et à trouver des moyens de financement. Finalement, il mettra en œuvre le plan d'action et assurera le suivi du projet.

Le comité doit chercher des partenaires pour son projet. La commission scolaire est, sans contredit, le premier collaborateur à pressentir. La municipalité peut également devenir un partenaire majeur dans l'élaboration d'un projet. Le comité peut faire un remue-méninges pour dresser une liste de tous les collaborateurs potentiels (scouts, Club Richelieu, Club optimiste, société d'horticulture, etc.) qui pourraient, à un moment ou à un autre, participer activement au projet. Il est préférable de préparer une liste exhaustive, même si par la suite on ne fait pas appel à tous les partenaires possibles. Des formes de collaboration surprenantes s'établissent parfois et de nouveaux collaborateurs peuvent également s'ajouter au fur et à mesure que le projet se déroule.

ÉTAPE 3

RECONNAÎTRE LES BESOINS

Cette étape est très importante dans la démarche proposée. Il ne faut pas l'escamoter. Il est nécessaire d'inventorier ce qui existe déjà dans la cour d'école et ce qui doit y demeurer, également de définir les besoins de l'école et des jeunes en fonction des ressources disponibles. Par ailleurs, il est utile de proposer un projet provisoire (canevas) qui servira à la consultation. L'objet de cette consultation est de répondre aux besoins du milieu.

Ce faisant, le comité de la cour d'école pourra :

- être à l'écoute des jeunes et être sensible à leurs aspirations;
- sensibiliser et consulter l'équipe-école, le conseil d'établissement, la commission scolaire et le milieu environnant;

- utiliser des outils tels qu'un questionnaire ou une grille à remplir ou encore former des groupes de discussion avec les jeunes et les enseignants;
- répertorier les ressources disponibles, tant à l'école que dans le milieu entourant celle-ci;
- observer le comportement des jeunes dans la cour d'école à différents moments.

Une fois que l'inventaire des ressources est terminé et que les besoins de l'école et des élèves sont déterminés, il est nécessaire de procéder à une analyse de toute l'information obtenue en vue de réaliser le projet définitif d'aménagement de la cour d'école. Différentes actions sont sans doute souhaitables, mais il est essentiel de déterminer lesquelles sont prioritaires et réalisables à court, à moyen et à long termes.

ÉTAPE 4

ÉLABORER LE PROJET D'AMÉNAGEMENT

Cette étape consiste à préciser :

- les objectifs;
- les moyens ou les activités pour atteindre les objectifs;
- les ressources nécessaires (humaines, matérielles et financières);
- les responsables;
- l'échéancier.



ÉTAPE 5

METTRE EN ŒUVRE LE PROJET D'AMÉNAGEMENT

À cette étape, il faut passer à l'action et s'assurer que les personnes à qui le comité a confié des tâches respectent l'échéancier et font le suivi avec le comité de la cour d'école.

2.2 De la concertation à l'aménagement

Pour arriver à mieux aménager la cour d'école, il faut s'assurer de la participation de collaborateurs. Il ressort que les responsables de la majorité des projets d'aménagement d'une cour d'école ont fait appel à des partenaires de leur milieu pour mener à bien leur projet.

Pour amener des gens à se concerter, il importe d'avoir un projet concret, réaliste et assez précis à présenter. Il faut avoir une bonne idée de ce que l'on veut faire si l'on veut être en mesure de définir avec des partenaires éventuels les possibilités de collaboration.

En réalité, dans l'aménagement d'une cour d'école, l'action intersectorielle est intéressante parce que des partenaires venant de différents secteurs peuvent participer à la réalisation d'un même projet.

Voici quelques conditions de succès présentées dans le document intitulé L'action intersectorielle : un jeu d'équipe :

les orientations et les buts communs : à l'intérieur d'un projet d'aménagement, la première préoccupation est, évidemment, le bien-être des jeunes;

le climat d'ouverture et de confiance : une attitude positive est nécessaire pour travailler avec des gens qui parfois ne partagent pas tous la même vision. Le fait que les partenaires viennent de milieux différents amène de la complémentarité, mais cela rend aussi nécessaire une certaine adaptation;

la participation des partenaires : il est important que les partenaires puissent participer concrètement au projet et qu'ils prennent part aux décisions;

les actions concrètes : il faut que les bonnes idées se traduisent rapidement par des actions concrètes (sondage, plan, financement, publicité, mobilisation, etc.).

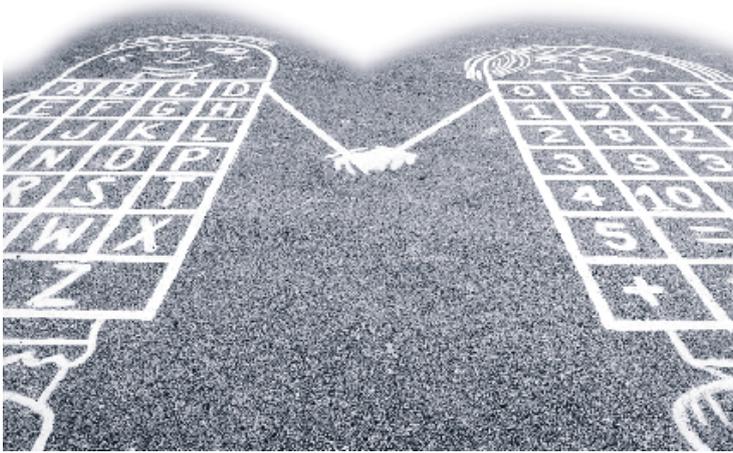
2.3 Des exemples de concertation et d'aménagement

À l'école L'Épervière de Saint-Agapit, le projet d'amélioration de la cour d'école a vraiment mobilisé plusieurs partenaires de la collectivité de Saint-Agapit. Le sous-comité du parc de l'école y est composé du directeur de l'école, de six parents, du directeur des loisirs et d'une enseignante. Ce sous-comité est allé chercher la collaboration des partenaires suivants :

- la Commission scolaire de Lotbinière : explication des actes notariés, paiement des frais de notaire, arpentage du terrain et installation de la clôture;
- la municipalité de Saint-Agapit : exécution de travaux de drainage et de nivelage, fourniture de terre et de sable, installation et entretien de l'équipement récréatif;
- l'entreprise Transport Beaurivage : don d'un jeu et installation de celui-ci;
- la Société d'horticulture et d'écologie de Saint-Agapit : responsabilité concernant le projet et supervision des travaux d'aménagement. Deux membres siègent au comité de la cour d'école;
- de nombreux bénévoles (jeunes, parents, grands-parents, enseignants, jeunes du centre d'emploi-jeunesse) : corvée de ménage, ramassage de pierres, ensemencement et plantation de fleurs, de plantes et d'arbres;
- d'autres organismes (gens d'affaires, Club Lions, caisse populaire, ministère de l'Éducation, Fondation Yves Rocher, Fonds de l'environnement de Shell) : contribution au financement.

À l'école Bon Vent de Buckland, la collaboration du milieu a également permis aux jeunes de profiter d'une cour d'école plus intéressante :

- les Chevaliers de Colomb et la caisse populaire de Buckland : aide financière;
- deux entreprises privées : prêt de main-d'œuvre, d'équipement et don de matériel (sable et gravier);
- les jeunes : participation à la corvée du ménage printanier.



2.4 Les aspects techniques de l'aménagement

2.4.1 Le terrain

Avant de consacrer du temps et de l'énergie à l'aménagement de la cour d'école, il est nécessaire, tout d'abord, de procéder à une évaluation du terrain. Par exemple, un terrain imperméable et mal drainé entraînera une accumulation d'eau et empêchera les jeunes de profiter de l'aménagement effectué.

Dans chaque commission scolaire, la personne responsable des ressources matérielles peut donner des conseils à cet égard ou diriger les membres du comité vers d'autres personnes compétentes qui pourront les aider. De plus, le responsable du service des loisirs peut partager son expertise et la municipalité peut participer à l'exécution de différents travaux.

2.4.2 L'aménagement naturel

De plus en plus d'écoles s'engagent dans l'embellissement de leur cour d'école. L'équipe-école, les jeunes et leurs parents participent à la réalisation de projets à cet effet.

On trouve habituellement des arbres et des arbustes dans une cour d'école bien aménagée. Ils protègent les jeunes des rayons ultraviolets. De plus, ils fournissent de l'ombre lors des journées chaudes et contribuent aussi à la beauté du paysage. Ils permettent également de ralentir les ardeurs du vent lors des journées plus froides. En outre, l'aménagement naturel d'une cour d'école peut permettre la réalisation de plusieurs projets et la tenue d'activités éducatives relatives à l'environnement : plantation d'arbres, d'arbustes, de vivaces, aménagement pour les oiseaux (arbres fruitiers et mangeoires), observation d'insectes, etc. Ainsi, une cour ayant un aménagement paysager intéressant permet des apprentissages dans le domaine des sciences de la nature.

Deux documents pouvant aider les écoles à réaliser leurs projets sont cités dans les références utiles à l'annexe II. Il s'agit du Guide de naturalisation des cours d'école de la Fondation Evergreen et Des arbres pour vivre en santé publié par la Société de l'arbre du Québec.

L'organisme Evergreen offre différentes ressources aux écoles désirant rendre leur cour d'école plus naturelle ou y créer un arboretum. De leur côté, le Fonds de l'environnement de Shell et la Fondation Yves Rocher peuvent contribuer financièrement à la réalisation de tels projets. Les références concernant ces organismes se trouvent à l'annexe I.

L'école L'Épervière de Saint-Agapit a mis sur pied un intéressant projet d'aménagement naturel dans lequel les élèves ont participé à la plantation. Ils veillent maintenant à l'entretien. Plus de 350 arbres et arbustes ont été plantés. L'école des Mousserons de Saint-Jean-Chrysostome, quant à elle, a aménagé un arboretum. Ces deux écoles ont reçu le prix Elaine-Burke⁶ en 1998.



2.4.3 L'aménagement des espaces

Chaque école divise sa cour en différents espaces de façon à faciliter l'animation et la surveillance et pour assurer également la sécurité des élèves. Trois types d'espaces sont généralement aménagés : l'aire pour l'équipement de jeu, l'espace pour les jeux physiques et l'aire de repos. Pour aménager ces espaces, l'école doit composer avec certaines de ses particularités.

A L'aire pour l'équipement de jeu

L'aménagement d'aires pour l'équipement de jeu, tel que les balançoires, les structures pour grimper et les glissoires, attire beaucoup les jeunes. Il existe une foule de types d'équipement de jeu tous aussi intéressants et éducatifs les uns que les autres. Ils permettent aux jeunes de grimper, de sauter, de glisser, etc., afin qu'ils développent leurs habiletés psychomotrices. Ils sont idéals surtout pour les plus jeunes. Cependant, ils sont habituellement d'un prix élevé pour une école.

Il existe des normes canadiennes de sécurité en ce qui concerne les exigences techniques et les principes de conception, de construction, d'installation, d'entretien et de vérification pour tout équipement de jeu. Il est donc difficile de fabriquer soi-même un équipement de jeu sécuritaire et durable qui respecte les normes.

⁶ Le prix Elaine-Burke, remis par l'organisme Vert l'action, souligne les contributions exceptionnelles dans le domaine de la vie active et de l'écocivisme. C'est un prix de reconnaissance pour des collectivités ou des écoles qui passent à l'action et entreprennent des projets en associant des activités de plein air à la protection et à l'embellissement de leur environnement.

Des compagnies spécialisées dans la fabrication de ce type d'équipement offrent des services de qualité. L'adresse de quelques entreprises se trouve à l'annexe I.

B L'espace pour les jeux physiques

Les jeux physiques (ballon prisonnier, drapeau, jeu de chat, marelle, etc.) sont des activités qui rassemblent beaucoup de jeunes dans la cour d'école. L'aménagement de ces espaces pour les jeux physiques est généralement moins coûteux que l'aménagement d'aires pour l'équipement de jeu. L'Association canadienne de normalisation (ACNOR) présente les exigences relatives aux espaces destinés à ces jeux physiques dans le document Aires et équipement de jeu. Par exemple, les espaces pour les jeux physiques devraient être aménagés dans une aire ouverte sur une surface plane, non obstruée par des arbres ou des fils électriques.

Afin de bien faire le lien entre l'animation et l'aménagement de la cour d'école, les jeux physiques sont séparés en trois catégories : les jeux collectifs ou de groupe, les jeux individuels ou en petits groupes et les jeux de sable (carré de sable).

Les jeux collectifs ou de groupe

On a besoin d'un peu de matériel sportif (but, panier, ballon, etc.), d'accessoires (dossard, sifflet, etc.) et de quelques lignes au sol pour organiser de tels jeux. Le ballon chasseur, le drapeau, le soccer et le basket-ball sont des jeux collectifs populaires dans la cour d'école. Il pourrait être utile pour les jeunes de porter un dossard ou un brassard afin qu'ils puissent reconnaître leurs coéquipiers.

Cependant, pour favoriser le bon déroulement des jeux, il est suggéré de délimiter par des lignes ces espaces pour les jeux collectifs. Aussi, les jeux collectifs ne doivent pas interférer entre eux ni se pratiquer dans les zones de protection et de circulation réservées à l'équipement de jeu, selon les recommandations de l'ACNOR.



Les jeux individuels ou en petits groupes

Un espace dans la cour d'école est généralement disponible pour permettre aux jeunes de pratiquer des jeux individuels ou en petits groupes (marelle, élastique, etc.). Il est conseillé de délimiter physiquement cet espace en s'assurant que les jeux individuels ne pourront interférer avec les jeux collectifs et l'aire pour l'équipement de jeu de façon à respecter les normes canadiennes en ce qui a trait aux aires et à l'équipement de jeu.

Les jeux de sable (carré de sable)

Habituellement, le sable est utilisé comme matériel de protection sous l'équipement de jeu. Il est cependant recommandé d'interdire aux jeunes d'utiliser cet espace comme carré de sable. On suggère d'aménager un espace réservé aux jeux de sable.

Une aire de sable de 2 m sur 2 m (4 m²) est une bonne surface pour un maximum de dix enfants. L'ACNOR suggère d'aménager le carré de sable pour que les enfants puissent profiter au maximum de leurs endroits préférés : les coins et les bords du carré de sable. Afin d'avoir un espace pour les jeux de sable suffisant pour un groupe d'environ vingt enfants (maternelle), deux aires de 4 m² pourraient être aménagées. L'ACNOR recommande également une épaisseur de sable minimale de 20 cm; l'épaisseur idéale est de 45 cm. Le document Aires et équipement de jeu de l'ACNOR donne de l'information sur la conception, la sécurité et l'entretien des carrés de sable.

C L'aire de repos

La cour d'école peut aussi compter une aire de repos. Cet espace agrémenté de quelques arbres, arbustes et tables de pique-nique pourrait accueillir les élèves ne pouvant jouer pour une raison quelconque. Des poubelles solides et durables devraient aussi y être installées.



D Les particularités à considérer

Afin d'aménager ces espaces de façon optimale, sécuritaire et économique, chaque école doit tenir compte de certaines de ses particularités.

L'âge des jeunes

Les besoins des enfants de la maternelle sont évidemment bien différents de ceux des élèves de la sixième année. Par exemple, de solitaire qu'il était, l'enfant en vieillissant devient de plus en plus intéressé par les jeux collectifs. En fait, les élèves les plus jeunes sont attirés davantage par les différents types d'équipement de jeu. Les plus jeunes ont besoin de plus de soutien que les plus vieux. L'aménagement d'une cour d'école pour des élèves du second cycle sera donc différent de celui d'une cour pour des enfants de la maternelle et des élèves du premier cycle.

De plus, les aires et l'équipement de jeu pour les enfants de l'éducation préscolaire doivent, selon les normes canadiennes, être séparés de ceux de l'enseignement primaire. Cette norme reconnaît deux groupes d'âge : les enfants âgés

de 18 mois à 5 ans et les autres âgés de 5 à 12 ans. Les enfants de 5 ans sont inclus dans les deux groupes d'âge à cause de la nature transitoire de la sixième année de vie. Cependant, puisque les études démontrent que des accidents arrivent parce que les plus jeunes utilisent l'équipement des plus vieux, il est recommandé de séparer les élèves les plus jeunes des plus vieux, et cela, surtout en ce qui concerne les enfants de 5 ans.



Les revêtements de surface

Différents revêtements de surface, tels que l'asphalte, le gazon, le gravier, le sable, les matériaux synthétiques, sont utilisés pour recouvrir le sol de la cour d'école. Cependant, la surface sous un équipement de jeu et autour de celui-ci doit être conforme aux normes canadiennes. Selon ces dernières, deux types de revêtements de surface sont acceptables : les revêtements en vrac et les revêtements unitaires. La section 4, qui porte notamment sur la sécurité, contient plus de renseignements à ce sujet.

Le nombre de jeunes et la dimension de la cour

Une cour d'école qui accueille 100 élèves sera aménagée différemment de celle qui en reçoit 800. L'investissement pour l'achat d'équipement de jeu sera probablement différent. Par ailleurs, le nombre de jeunes qui se trouvent en même temps dans la cour d'école peut dépendre par

exemple du nombre de classes qui ont leur récréation à la même heure, et cela influera sur la disponibilité du matériel, l'espace disponible et probablement la surveillance de la cour. De plus, certaines activités nécessitent un grand espace (soccer), d'autres, un moins grand espace (marelle) et d'autres encore, peu d'espace, compte tenu du nombre de joueurs (ballon prisonnier).

2.4.4 L'aménagement de la cour en hiver

Nous vivons dans un pays où pendant près de quatre mois, la cour d'école est recouverte de neige. Cependant, la documentation sur le sujet est rare et peu d'expériences ont été faites dans le but de mieux aménager la cour en fonction de cette saison. Dans certaines écoles, on demande au déneigeur de la cour de créer des buttes de neige pour permettre aux enfants de glisser de façon sécuritaire. Quelques écoles aménagent une petite patinoire et d'autres offrent aux jeunes la possibilité de jouer au soccer sur la neige.

Par exemple, à l'école Provencher de Saint-Anselme, on a demandé la collaboration du déneigeur pour aménager la cour d'école afin que les jeunes puissent s'amuser de façon sécuritaire et agréable. De plus, on a acheté du matériel pour l'hiver, dont des chambres à air.

Il serait très intéressant de recevoir des idées concernant l'aménagement de la cour en hiver et les activités qui peuvent y être pratiquées. Une fiche est prévue à cet effet à l'annexe VI.



3

LE RÔLE DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES



Pour qu'un projet d'animation et d'aménagement de cour d'école puisse se réaliser, il faut idéalement la participation de différents partenaires, car ils sont appelés à jouer un rôle important dans l'exécution du projet. Voici différents rôles que jouent habituellement les principaux partenaires associés à la cour d'école.

3.1 La direction

Il est bien évident que la direction de l'école joue un rôle majeur en ce qui a trait à l'utilisation de la cour d'école, à son aménagement et à son animation. La direction s'assure que les jeunes, les enseignants, le personnel de soutien, les parents et les autres membres de l'école ainsi que la collectivité participent harmonieusement à la réalisation de leur projet d'école. La volonté et l'appui de la direction facilitent énormément la tâche des partenaires.

La direction détermine le nombre de personnes-ressources nécessaire afin d'assurer un encadrement approprié des jeunes dans la cour d'école (service de garde, surveillance, etc.). Certaines allouent du temps à un enseignant ou à un membre du personnel pour coordonner les activités des récréations. De plus, d'autres directions participent à la coordination des activités d'animation.

Le document Sécurité dans les activités physiques en milieu scolaire du ministère de l'Éducation décrit le rôle de la direction d'un établissement scolaire en ce qui concerne les mesures préventives associées à la cour d'école.

3.2 Les enseignants

Étant donné que les enseignants sont constamment auprès des jeunes et que ce sont eux qui, dans la majorité des écoles, assurent la

surveillance de la cour d'école, ils sont donc bien placés pour discuter des modifications pouvant y être apportées.

Les enseignants sont les premiers responsables de leur groupe. Ils connaissent bien chacun de leurs jeunes et la dynamique de leur groupe, car ils les côtoient quotidiennement. Il est facile pour eux de consulter les jeunes en ce qui a trait à la cour d'école. De plus, ils sont les mieux placés pour valoriser les comportements positifs des jeunes dans la cour d'école. Ils sont également en bonne position pour soutenir les jeunes concernant les responsabilités dans la cour d'école.

D'ailleurs, ce sont les enseignants qui ont la responsabilité de diriger leur classe à l'école. Conséquemment, la participation et l'appui de ceux-ci sont des conditions essentielles au bon déroulement des activités d'animation. Toute personne désireuse de participer à l'animation de la cour d'école, surtout pendant les récréations, devrait d'abord en discuter avec les enseignants.

Le professeur d'éducation physique a, entre autres, comme rôle de promouvoir l'activité physique. Sa tâche lui permet habituellement de rencontrer une bonne partie des élèves de l'école. Ses habiletés, ses connaissances et sa formation font de lui une personne-ressource compétente pour aider les enseignants intéressés par l'animation des récréations dans le but de mieux diriger leur classe. Il peut également conseiller les différents partenaires engagés dans un projet d'aménagement de la cour d'école.

En fait, tout projet d'amélioration d'une cour d'école doit prévoir normalement la consultation et la collaboration des enseignants. Habituellement, au moins un enseignant est invité à siéger au comité d'aménagement de la cour d'école.

3.3 Les jeunes

Les jeunes, ainsi que le conseil des élèves ou la structure de représentation de ceux-ci, sont habituellement consultés en ce qui a trait aux projets d'aménagement ou d'animation de la cour d'école. Ils participent, selon leur classe, à l'animation de la cour d'école en étant responsables de leur classe ou d'un groupe en particulier. Ils collaborent aussi à différentes étapes de réalisation d'un projet d'aménagement, comme les journées de plantation d'arbres ou des corvées d'entretien et de nettoyage.

Rappelons que les jeunes sont les plus touchés car ils passent près de trois heures par semaine dans la cour d'école.

3.4 Les parents

« La participation des parents, dans les activités développées à l'école ou à partir de celles-ci, est jugée indispensable, que ce soit dans le domaine des activités académiques ou dans le cadre de programmes de santé⁷. »

L'école doit fournir aux parents des possibilités de participer. Certaines activités semblent favoriser davantage leur participation. Ce sont habituellement celles qui permettent aux parents de jouer un rôle actif et qui leur donne un pouvoir décisionnel, comme dans le cas des projets d'aménagement de cour d'école. Rares sont les écoles qui ont réalisé des projets d'aménagement sans la collaboration d'au moins quelques parents.

La collaboration des parents à ce type de projet est souhaitée par les directions d'école. Le temps, les efforts et la participation de ceux-ci à la vie de la collectivité leur permettent d'être efficaces pour organiser des collectes de fonds, pour planter des arbres ou encore pour faire participer des organismes partenaires.

7 Lise RENAUD, Chantale MANNONI. « Étude sur la participation des parents dans les activités scolaires ou parascolaires », Revue canadienne de santé publique, vol. 88, no 3, p. 184.

Il est cependant difficile pour les parents de participer à l'animation de la cour d'école. Cependant, dans certaines écoles, des parents le font pendant l'heure du dîner.

3.5 Le personnel du service de garde

Le personnel du service de garde participe à l'animation de la cour d'école le midi, après les heures de classe ou lors des journées pédagogiques. Sa participation deviendra de plus en plus importante puisque les écoles ont l'obligation d'offrir un service de garde si la demande est suffisante, c'est-à-dire si quinze élèves ou plus en font la demande. D'ici quelques années, la majorité des écoles auront donc des élèves utilisant ce service le matin, le midi ou après les heures de classe. Dans ce contexte, la cour d'école devient l'endroit idéal où les jeunes pourront se détendre, se divertir et prendre l'air.

3.6 Les surveillants

Que ce soit le matin, le midi ou lors des récréations, habituellement deux ou plusieurs adultes veillent à ce que tout se passe bien dans la cour d'école. Cependant, l'appellation « surveillant » à l'école primaire qualifie, selon le moment de la journée, deux catégories de personnel : les enseignants et les surveillants.

Les enseignants

En fait, durant les récréations, ce sont les enseignants qui assurent la surveillance des jeunes. Les écoles organisent un horaire de surveillance en fonction de la tâche et de la disponibilité des enseignants. Le nombre d'élèves par surveillant durant la récréation peut varier d'une école à l'autre et d'une commission scolaire à l'autre. Le nombre d'élèves dans la cour d'école, la grandeur de la cour d'école et sa configuration sont des exemples de facteurs qui influent sur ce rapport. Cependant, ce dernier peut être établi par une convention entre la commission scolaire et les enseignants. Par exemple, à la commission scolaire de la Côte-du-Sud en 1998-1999,

le rapport élèves-enseignant pour la surveillance dans les cours d'école était de 80 pour 1.

Les surveillants d'élèves

Les surveillants d'élèves de l'école primaire pour l'heure du dîner sont des travailleurs que la commission scolaire embauche afin d'assurer la surveillance. Le ministère de l'Éducation n'a aucune règle au sujet du rapport élèves-surveillant. C'est l'école ou la commission scolaire qui doit le déterminer.



L'animation de la cour d'école améliore la qualité de vie dans la cour. En fait, c'est ce que disent plusieurs surveillants, tant des enseignants que des surveillants du midi, travaillant dans des écoles qui utilisent différentes formes d'animation comme celles que nous avons exposées précédemment.

3.7 La commission scolaire

De par leur mandat, les commissions scolaires doivent apporter un soutien aux écoles, notamment en fonction de la gestion des ressources humaines et matérielles. Par exemple, la commission scolaire peut conseiller la direction d'une école pour l'engagement d'un surveillant pour la cour d'école ou même procéder elle-même à la sélection, et ce, dans le respect des normes déjà établies dans les conventions. En ce qui concerne les ressources matérielles, la commis-

sion scolaire peut également soit conseiller l'école, soit gérer pour elle les achats relatifs au projet d'amélioration de la cour d'école.

Également, il est à souligner qu'il revient au conseil des commissaires d'arrêter les orientations annuelles ou biennales de la commission scolaire desquelles découlera le type de soutien humain, matériel et financier que la commission scolaire accordera aux écoles de son territoire. À cet égard, le dossier de l'aménagement et de l'animation de la cour d'école, traité sous l'angle de la sécurité ou de la réduction de la violence et du vandalisme, représente une proposition d'orientation intéressante à faire valoir. En conclusion, tout projet inhérent à l'animation et à l'aménagement de la cour d'école aurait avantage à être élaboré en étroite collaboration entre l'école et la commission scolaire.

3.8 La municipalité

Maintenant, de plus en plus de municipalités collaborent et travaillent de concert avec les directions d'école à l'aménagement de parcs d'école. Habituellement, c'est le personnel du service des loisirs qui participe aux travaux d'aménagement avec le comité de la cour d'école.

À Saint-Nicolas, le service des loisirs a participé à la rédaction des devis, à la supervision et au financement des travaux et il a offert un soutien professionnel.

3.9 La collectivité

La collectivité (organismes communautaires, services publics, commerces) peut jouer un rôle appréciable dans l'aménagement de la cour d'école. C'est une source de financement importante pour ce genre de projet. Différents organismes sont également prêts à collaborer à l'aménagement, à l'entretien et à la surveillance. Pensons aux clubs sociaux dévoués à la jeunesse tels que le Club optimiste, le Club Lions, le Club Richelieu, les Chevaliers de Colomb, etc.

4

LA SÉCURITÉ, LA VIOLENCE ET LE VANDALISME

Pour plusieurs personnes, les préoccupations relatives à la sécurité, à la violence et au vandalisme sont à l'origine de leur participation à un projet concernant la cour d'école. Ainsi, dans cette section, des moyens d'améliorer la sécurité dans la cour d'école seront présentés. Le thème de la violence sera également abordé par l'utilisation d'exemples ou de solutions trouvées par certaines écoles pour diminuer le nombre de situations de violence dans la cour.

Le vandalisme dans la cour d'école préoccupe aussi les partenaires des milieux scolaire et municipal. Pour cette raison, nous aimerions recevoir le récit des expériences positives par le moyen de la fiche « Des idées à partager » (voir à l'annexe VI).

4.1 La sécurité

Grimper, sauter, courir, lancer, attraper, explorer sont des activités essentielles au développement de l'enfant. Néanmoins, le besoin des jeunes de dépasser parfois leurs limites et l'imagination plus fertile de certains provoquent à l'occasion des comportements et des attitudes qui augmentent les risques de blessure.

La cour d'école est de loin l'endroit où se produisent la majorité des blessures à l'école⁸ et c'est principalement lors de la récréation qu'elles surviennent⁹. Les chutes causent la plupart des blessures dans les aires et l'équipement de jeu¹⁰ et dans l'ensemble des autres espaces de jeu de la cour d'école¹¹. Les chutes ayant causé les blessures les plus graves sont survenues sur des surfaces dures. D'autres blessures sont imputables au fait que les jeunes ont été heurtés par un ballon¹².

En hiver, on doit prêter une attention particulière à la sécurité dans la cour d'école. La glace et la neige durcie augmentent les risques de

blessure autant sous l'équipement de jeu que dans les autres espaces.

Le ministère de l'Éducation, dans son document intitulé Sécurité dans les activités physiques en milieu scolaire, suggère les mesures préventives suivantes pour la cour d'école :

- planifier une évaluation annuelle des activités qui ont lieu dans la cour d'école et mettre à jour la politique de sécurité;
- prévoir la présence de personnes qualifiées en nombre suffisant;
- établir des règles d'utilisation des aires et espaces de jeu;
- évaluer le potentiel du site et offrir une variété de jeux;
- connaître et appliquer les règles d'utilisation des aires et espaces de jeu;



8 Marie-France VEILLEUX. Les traumatismes chez les moins de 15 ans : Les traumatismes déclarés par les directions d'école, Beauceville, Département de santé communautaire, Centre hospitalier de Beauceville, 1991, p. 18.

9 Ibid.

10 Association canadienne de normalisation. Aires et équipement de jeu, Etobicoke, 1998, 131 p.

11 Marie-France VEILLEUX, 1991, p. 36.

12 Ibid., p. 38.

- surveiller les activités et faire cesser celles qui ne sont pas sécuritaires;
- observer les comportements pouvant mener à des accidents et intervenir au besoin.

La sécurité doit être une préoccupation omniprésente dans la cour d'école. Une grande importance devrait être accordée à la vérification, à l'entretien régulier de l'équipement et des espaces de jeu et à la surveillance dans la cour d'école. Un mécanisme devrait être mis en place afin que les usagers et les surveillants de la cour puissent faire connaître les modifications à apporter.

Des exemples concrets

Depuis que toutes les écoles ontariennes utilisent des sièges en caoutchouc qui amortissent les chocs, l'Ontario School Board Insurance Exchange n'a reçu aucune plainte concernant un enfant blessé par un siège de balançoire.

À l'école Sainte-Hélène de Breakeyville, en début d'année scolaire, la professeure d'éducation physique sensibilise les jeunes à la sécurité relativement à l'équipement dans la cour et leur montre des comportements sécuritaires à adopter qui sont en partie évalués à l'automne et révisés au printemps.

À Montréal, de 1991 à 1995, il y a eu une diminution significative du nombre de blessures dans les parcs publics, à la suite de la diffusion des normes de sécurité et de la sensibilisation des responsables municipaux en matière de loisirs.

4.1.1 Les aires et l'équipement de jeu

Dans le cas des aires et de l'équipement de jeu, la gravité des blessures dues à une chute est proportionnelle à la hauteur de la chute et à la surface de réception. En effet, les surfaces sous-jacente et adjacente à un équipement de terrain de jeu sont souvent des facteurs déterminants quant à la gravité des blessures causées par une chute.

La mesure préventive la plus intéressante est d'avoir, sous l'équipement de jeu duquel les



enfants peuvent tomber, une surface de réception qui peut amortir les chocs. Ainsi, une surface qui a une bonne capacité d'amortissement présente moins de risques d'entraîner une blessure grave qu'un sol plus dur.

Selon les normes canadiennes, les deux types de revêtements de surface acceptables sont les revêtements unitaires et les revêtements en vrac :

- les revêtements unitaires sont généralement des tapis en caoutchouc ou fabriqués avec un matériau caoutchouteux, soudés par un liant qui peut être coulé sur place et qui durcit pour former une surface unitaire qui amortit les chocs. La capacité d'amortissement des chocs de cette surface peut diminuer au fil des ans;
- les revêtements en vrac sont, entre autres, le sable, le gravier roulé et les copeaux de bois. Ces matériaux ont des propriétés d'amortissement des chocs acceptables lorsqu'une épaisseur suffisante est utilisée. Plus l'équipement de jeu s'élève, plus la profondeur des revêtements en vrac devra être importante. Toutefois, la quantité et la qualité d'amortissement des matériaux en vrac diminuent avec les années.



À l'annexe IV, un tableau constitué de données de l'ACNOR présente l'épaisseur recommandée du revêtement en vrac en fonction de la hauteur de l'équipement de jeu. Plus d'information sur les revêtements de protection (entretien, capacité d'amortissement, etc.) se trouve dans le document de l'ACNOR intitulé Aires et équipement de jeu dont la référence est dans l'annexe II.

Au cours de l'été 1995, la Direction de la santé publique de Montréal-Centre a fait une étude portant sur la sécurité des appareils de jeu (consulter la bibliographie). À la lumière des résultats de cette étude, des recommandations et des conseils généraux ont été publiés :

- s'assurer d'avoir des surfaces constituées de matériaux amortisseurs, qui sont de dimension et de profondeur adéquates sous les appareils;
- s'assurer de la présence d'éléments de sécurité pouvant prévenir les chutes d'une hauteur (garde-fou, barrière de sécurité, etc.);
- s'assurer que l'espacement et le diamètre des barreaux sont adéquats;
- essayer d'isoler les balançoires ou de les rendre moins accessibles et d'agrandir la zone de circulation;
- s'assurer d'avoir des mains courantes lorsque c'est nécessaire;
- privilégier la séparation des aires de jeu des enfants d'âge préscolaire et des élèves d'âge scolaire.

Le Comité provincial de prévention des traumatismes du réseau de la santé publique a fait des recommandations afin que le gouvernement fédéral légifère en matière de normes canadiennes concernant les aires et l'équipement de jeu.

Selon ce comité, une approche de prévention des traumatismes se doit d'être multifactorielle. Ainsi, le respect des normes en ce qui concerne les aires et l'équipement de jeu est un élément nécessaire mais non suffisant pour assurer la sécurité des enfants. Le comportement de ces

derniers, les vêtements qu'ils portent (qui peuvent devenir des éléments de risque), le nombre d'enfants fréquentant l'aire de jeu et leur âge, l'adéquation de l'appareil avec le niveau de développement de l'enfant et l'utilisation faite de l'appareil sont autant de facteurs à considérer dans une vision globale de la sécurité concernant les aires et l'équipement de jeu. L'ensemble de ces facteurs font que des mesures de prévention actives ne sont pas à négliger¹³.

4.1.2 Les autres espaces de jeu physique

La majorité des jeunes dans la cour d'école, et cela, surtout lors de la récréation, n'utilisent pas les aires et l'équipement de jeu. Ils participent plutôt à différents jeux et à des activités physiques et sportives sur des surfaces dégagées et planes.

Ces espaces de jeu occupent la majeure partie de la cour. Outre le fait de vérifier que la surface de jeu a une certaine qualité d'amortissement des chocs, on doit s'assurer qu'il y a un dégagement acceptable entre chaque espace de jeu en vue d'éviter les collisions. Durant la récréation, puisque plusieurs jeunes se trouvent dans la cour en même temps, il est important de les répartir dans celle-ci (voir le point 1.1.7). Généralement, une clôture délimite la cour d'une école.

4.2 La violence

Malheureusement, la violence se manifeste aussi dans la cour d'école. Cependant, il est difficile de quantifier l'ampleur de celle-ci. On dit qu'après la violence verbale les querelles sont les manifestations les plus fréquentes de la violence.

13 COMITÉ DE PRÉVENTION DES TRAUMATISMES. Recommandations du Comité de prévention des traumatismes relatives à la demande d'appui pour la sécurité des enfants sur les appareils et dans les aires de jeu extérieur, Montréal, 1999, 4 p.

Dans un document du ministère de l'Éducation intitulé *Prévenir et contrer la violence à l'école*, on a mis en évidence des moyens d'intervention pour prévenir et contrer la violence à l'école selon quatre catégories, soit la modification de l'organisation scolaire, la mise sur pied d'activités éducatives, l'amélioration de la qualité de la vie à l'école et la modification de l'école en tant que milieu physique. C'est dans l'une ou l'autre de ces catégories que l'aménagement et l'animation de la cour d'école s'inscrivent.

Plusieurs projets démontrent qu'il existe des moyens concrets de réduire le nombre de situations de conflit et de situations de violence verbale ou physique dans la cour d'école.

Dans son projet, l'école Saint-Enfant-Jésus de Montréal avait, entre autres, comme objectif d'éliminer les comportements violents à l'école. Deux agents de recherche de la Direction de la santé publique de Montréal-Centre se sont joints à l'équipe-école pour évaluer le projet.

Les conclusions de cette étude descriptive qualitative sont très claires en ce qui a trait à la cour d'école :

« Le réaménagement de la cour d'école est considéré par l'ensemble des répondants comme une activité qui s'est avérée efficace pour diminuer les situations conflictuelles dans la cour¹⁴. »

Les facteurs ayant facilité le réaménagement de la cour de cette école sont l'allocation d'un budget destiné à cette fin, l'embauche d'une technicienne en loisirs, la consultation des enfants pour le choix des jeux ainsi que l'affichage des horaires de jeu. Il est à noter que le projet de réaménagement de la cour de l'école Saint-Enfant-Jésus touche à l'animation qui y est faite autant qu'à l'aménagement physique de celle-ci.

De plus, l'étude soutient que les élèves ont moins de comportements inappropriés dans la cour tant aux récréations qu'à l'heure du dîner. Les surveillants sont d'avis que les jeunes sont plus responsables et qu'ils

trouvent les récréations plus agréables. Les enseignants attestent que les enfants sont maintenant plus disciplinés.

À l'école Beausoleil de Beauport, un projet ayant pour objet la diminution de la violence pendant les récréations par l'animation des jeux des élèves du premier cycle par ceux de sixième année a été mis sur pied. Le projet consistait à former des équipes de deux ou trois élèves volontaires de sixième année. Ces derniers choisissaient et rencontraient la classe qu'ils voulaient animer. L'animation avait lieu pendant les récréations du matin et de l'après-midi. Les enseignants et la direction faisaient une évaluation régulière du projet. Une activité à la fin de l'année récompensait les jeunes qui avaient participé au projet. Les conditions ayant facilité la réalisation de ce projet sont l'acceptation du projet par l'équipe-école et l'utilisation de critères pour le choix des élèves. L'évaluation et le suivi régulier ont été des conditions essentielles au succès.



14 S. CHEVALIER et autres. *Évaluation du projet : École Saint-Enfant-Jésus, Montréal*, Direction de la santé publique de Montréal-Centre, 1997, p. 23.

À l'école Curé-Chamberland de Trois-Rivières, le professeur d'éducation physique a réalisé un projet de charte de l'esprit sportif dans la cour d'école (voir l'annexe VI) parce que des jeunes se plaignaient d'éprouver parfois des problèmes lorsqu'ils s'amusaient dans la cour. Pour ce faire, il a consulté des jeunes afin de connaître ces problèmes. Avec eux, et à l'aide de chartes déjà existantes (Régie de la sécurité dans les sports, Fédération québécoise du sport étudiant), il a rédigé une nouvelle charte adaptée à la cour d'école. Le projet élaboré avait pour objet de responsabiliser les élèves, de les rendre autonomes et d'éviter toute forme de violence.

Le comité responsable de la mise en œuvre de la charte est formé du professeur d'éducation physique, du directeur et d'un élève par classe. Les critères pour le choix de l'élève sont la franchise, l'impartialité, le bon jugement, l'intégrité et le respect de tous. L'élève responsable est choisi par ses compagnons et son enseignant. Pour chaque étape, un nouveau responsable est choisi. Les enseignants expliquent en début d'année la charte de l'esprit sportif à tous les élèves. Lorsque survient un problème dans la cour, les élèves vont voir leur responsable de classe.

À la fin de chacune des étapes, des prix sont tirés au sort parmi les élèves qui n'ont enfreint aucune règle. La caisse populaire participe à ce projet de valorisation des jeunes. La mise en œuvre de ce dernier a d'ailleurs permis d'améliorer le climat dans la cour. Les conditions qui contribuent au succès de ce projet sont la participation des jeunes et la collaboration étroite entre la direction, le personnel enseignant, les parents et les jeunes.

À l'école Provencher de Saint-Anselme, l'équipe-école a voulu améliorer le climat pendant les récréations. Les priorités ont été le réaménagement de la cour et l'animation.

En ce qui concerne l'aménagement, l'équipement en place a d'abord été réparé et rendu plus sécuritaire. Par la suite, l'école a fait l'acquisition de nouveaux appareils de jeu pour en avoir treize, soit l'équivalent de un par classe.

Pour ce qui est de l'animation, grâce au budget pour le succès scolaire, un complément de tâche a été donné à la technicienne en éducation spécialisée afin qu'elle planifie et organise les jeux pour la récréation. Elle a, entre autres, utilisé les stratégies d'animation suivantes : la participation obligatoire ou libre des élèves, l'enseignement des jeux, l'animation par les élèves, la répartition et la rotation des espaces de jeu, la responsabilité du matériel d'animation, la valorisation des jeunes, l'aménagement de la cour en hiver. Les résultats semblent très intéressants. La direction mentionne que le nombre de situations conflictuelles a diminué à l'école et que cela a eu des effets très positifs en ce qui a trait au climat de l'école.

4.3 Le vandalisme

Le vandalisme est souvent un frein pour les écoles qui veulent acheter de l'équipement de jeu pour la cour. Cependant, il peut être réduit si l'on choisit des produits durables et de qualité. Par ailleurs, bien peu de documentation existe concernant des solutions en vue de contrer le vandalisme. Toutefois, certains intervenants soutiennent qu'un éclairage approprié, l'organisation d'une surveillance de quartier par les résidents des alentours et la participation des jeunes à la planification de l'aménagement et à l'entretien de la cour diminuent le vandalisme. En outre s'il y a du vandalisme, il est suggéré d'en faire disparaître les traces le plus rapidement possible.



La compagnie Équipements récréatifs Jambette offre à ses clients la possibilité de sensibiliser leurs élèves au vandalisme afin de le réduire. Des dépliants, un jeu de société, des affiches et des macarons sont utilisés comme matériel de sensibilisation.

À l'école Sainte-Luce de Disraëli, la cour d'école était la cible de vandalisme (graffitis, bouteilles de bière cassées, tables de pique-nique brisées, etc.). Un terrain de basket-ball extérieur a été aménagé et cela a amené des jeunes plus âgés à venir y jouer. Leur présence a permis de réduire les actes de vandalisme. L'installation d'un meilleur éclairage a également contribué à la réduction du vandalisme.

À Saint-Nicolas, la municipalité a engagé des patrouilleurs à vélo durant l'été afin de diminuer le vandalisme dans les endroits publics, notamment les parcs d'école. Une réduction sensible du vandalisme a été constatée.

5

LE FINANCEMENT

La question du financement demande beaucoup de temps aux personnes qui participent à la réalisation d'un projet d'aménagement d'une cour d'école.

De nos jours, les sources de financement se font de plus en plus rares. Les commerçants et les organismes locaux sont souvent sollicités. Alors, les responsables de projet doivent se servir de leur créativité et mettre sur pied des collectes de fonds. Toutes sortes d'activités de financement sont ainsi organisées. Il est donc suggéré de planifier les activités nécessaires pour atteindre l'objectif final. Elles peuvent être échelonnées sur une longue période. Il ne faut pas oublier qu'un échéancier précis et réaliste favorise l'atteinte de l'objectif.

Voici des exemples d'activités de financement qui ont permis aux écoles d'atteindre leur objectif.

À l'école Paul VI d'East Broughton, une vente annuelle d'agrumes a permis au sous-comité de la cour d'école d'assurer une partie du financement de son projet.

Aux écoles St-Nicolas et St-Pie X de Montmagny, des bénévoles sollicitent les marchands locaux afin d'obtenir des cadeaux pour un tirage. Les billets de tirage se vendent ensuite et sont constitués de 25 coupons détachables. Le titulaire d'un billet choisit le ou les cadeaux qui l'intéressent en déposant le jour du tirage les coupons dans les boîtes placées devant les cadeaux exposés dans un endroit déterminé à l'avance. Cette campagne est très populaire.

À l'école L'Épervière de Saint-Agapit, les parents ont vendu des livrets contenant des coupons-rabais provenant des gens d'affaires des alentours. Chaque livret se vendait 7 \$. La caisse populaire a payé les frais d'impression des livrets. Ainsi, 3 500 \$ ont été amassés. À la même école, des parents se sont associés à un vidéoclub. Ils ont fait des appels téléphoniques pour le renouvellement des cartes de membres du club. Chaque renouvellement ou abonnement vendu rapportait une commission au comité de la cour d'école. Une somme de 1 700 \$ a ainsi été récoltée.

La compagnie Kompan a élaboré un guide pratique intitulé Les recettes du succès pour aider les collectivités à organiser des collectes de fonds fructueuses. L'adresse de cette compagnie se trouve dans l'annexe I.

À l'école La Chanterelle de Val-Bélair, on a organisé un circuit de marche et de course dans la cour comme activité de financement. Les élèves ont trouvé des commanditaires et pouvaient gagner des prix intéressants comme des accessoires de sport. Un billet de participation pour le tirage était remis au jeune pour chaque montant de 5 \$ de commandite.



CONCLUSION

La majorité des jeunes passent près de trois heures par semaine dans la cour d'école. C'est la raison pour laquelle plusieurs partenaires du milieu scolaire s'y intéressent et nous avons voulu les soutenir par la rédaction de ce document. Nous espérons que la lecture de celui-ci aidera ces personnes et qu'elles y trouveront des renseignements et des idées qui leur seront utiles.

Ce guide touche plusieurs sujets relatifs à la cour d'école. Cependant, il ne prétend pas faire entièrement le tour de la question, ce n'est qu'un début. Les responsables de projet sont donc invités à nous faire parvenir des fiches « Des idées à partager ». L'animation des récréations dans la cour d'école, les idées de jeux, l'aménagement de la cour, la sécurité sont tous des sujets qui intéressent grandement ces personnes ou leurs collègues.

Le fait d'avoir une belle cour d'école et d'avoir du plaisir à y jouer influe certainement sur le sentiment d'appartenance des élèves à l'égard de leur milieu scolaire. Nous espérons sincèrement que les projets concernant la cour d'école y contribuent et que les jeunes fassent l'apprentissage de la socialisation pour « mieux vivre ensemble dans la cour d'école ».



BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION. Aires et équipement de jeu, Etobicoke, 1998, 131 p.

BOUCHARD, Camil et autres. Un Québec fou de ses enfants, Rapport du Groupe de travail pour les jeunes, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1991, 178 p.

CHEVALIER, S., et autres. Évaluation du projet : École Saint-Enfant-Jésus, Montréal, Direction de la santé publique de Montréal-Centre, 1997, 26 p.

COMITÉ DE PRÉVENTION DES TRAUMATISMES. Recommandations du Comité de prévention des traumatismes relatives à la demande d'appui pour la sécurité des enfants sur les appareils et dans les aires de jeu extérieur, Montréal, 1999, 4 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. L'école, tout un programme : énoncé de politique éducative, Québec, 1997, 40 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. Jeunes en santé, qualité de vie en classe, Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, 1997, 83 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. Sécurité dans les activités physiques en milieu scolaire, Québec, 1994, 106 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. Prévenir et contrer la violence à l'école, Québec, 1988, 69 p.

RENAUD, Lise, Chantale MANNONI. « Étude sur la participation des parents dans les activités scolaires et parascolaires », Revue canadienne de santé publique, vol. 88, no 3, p. 184-191.

ROBITAILLE, Yvonne, et autres. Réduction des blessures liées aux appareils de jeu par l'amélioration des appareils, Montréal, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Direction de la santé publique de Montréal-Centre, 1997, 30 p.

VEILLEUX, Marie-France. Les traumatismes chez les moins de 15 ans : les traumatismes déclarés par les directions d'école, Beauceville, Département de santé communautaire, Centre hospitalier de Beauceville, 1991, 51 p.

ANNEXES

ANNEXE I Adresses utiles

- A. Distributeurs et fabricants d'équipement de jeu
- B. Organismes faisant la promotion de l'activité physique et du sport
- C. Organismes dont les activités concernent l'environnement naturel et l'aménagement paysager
- D. Organisme qui se préoccupe de la sécurité des aires et de l'équipement de jeu

ANNEXE II Références utiles

- A. Aménagement
- B. Animation et activité physique
- C. Sécurité

ANNEXE III Jeux

- A. Jeux physiques
- B. Activités spéciales

ANNEXE IV Outils d'intervention et de prévention

- A. Charte de l'esprit sportif pour la cour d'école
- B. Matériaux recommandés pour les surfaces de protection
- C. Épaisseur de la surface de protection
- D. Exemple de grille-horaire
- E. Rapport d'accident

ANNEXE V Écoles citées dans le document

ANNEXE VI « Des idées à partager »

ANNEXE VII Pourquoi aménager et animer la cour d'école ?

ANNEXE I

ADRESSES UTILES



A Distributeurs et fabricants d'équipement de jeu

Atelier Go-Élan inc.
630, boulevard Bécancour
C.P. 447
Gentilly (Québec) G0X 1G0
Téléphone : (819) 298-3431
Télécopie : (819) 298-2299
Site Internet : www.goelan.com
Courrier électronique : info@goelan.com

Distribution Richard Tessier
Parc industriel de Nicolet
825, rue Théophile-Saint-Laurent
Nicolet (Québec) J3T 1A1
Téléphone : (819) 293-8591
Numéro sans frais : 1 800 838-8591
Télécopie : (819) 293-6644
Courrier électronique : drtinc@retrover.com

Équipements récréatifs Jambette inc.
700, rue des Calfats
Lévis (Québec) G6V 9E6
Téléphone : (418) 837-8246
Numéro sans frais : 1 877 363-2687
Télécopie : (418) 837-2916
Courrier électronique : jambette@jambette.com

Industries Simexco inc.
1400, boulevard Marie-Victorin, bureau 215
Saint-Bruno (Québec) J3V 2T2
Téléphone : (514) 441-2040
Numéro sans frais : 1 888 441-2040
Télécopie : (514) 441-7091
Courrier électronique : simexco@odyssee.net

Kompan Jeux inc.
5, Edvac Dr., Apt. 1
Brampton (Ontario) L6S 5P3
Téléphone : (418) 524-8961
Numéro sans frais : 1 800 567-1918

Le Groupe Sports-Inter Plus
Accessoires, matériel :
ballons, paniers de basket-ball, buts, etc.
420, rue Faraday
Sainte-Foy (Québec) G1N 4E5
Téléphone : (418) 527-0244
Numéros sans frais : 1 800 463-5561 ou
1 800 565-7767
Télécopie : 1 800 663-8671

Les Entreprises Formes & Jeux inc.
3249, rue Jean-Bérard
Laval (Québec) H7T 2L2
Téléphone : (450) 682-JEUX
Télécopie : (450) 682-1226

Techsport Équipement récréatif
430, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec) J0K 1C0
Téléphone : (450) 755-3577
Numéro sans frais : 1 800 361-9463
Télécopie : (450) 755-3597
Courrier électronique : techsport@atcom.net

B Organismes faisant la promotion de l'activité physique et du sport

Association canadienne de loisirs intra-muros (ACLI)
1600, promenade James-Naismith
Gloucester (Ontario) K1B 5N4
Téléphone : (613) 748-5639
Télécopie : (613) 742-5467
Courrier électronique : acli@rtm.activeliving.ca
Site Internet : www.activeliving.ca/acli
Cet organisme offre différentes ressources : bulletins, affiches, documents, ressources matérielles pour les écoles. Il est possible également d'obtenir le catalogue de l'Association.

Fédération québécoise du sport étudiant

4545, avenue Pierre-De Coubertin
C.P. 1000, succursale M
Montréal (Québec) H1V 3R2

Téléphone : (514) 252-3105
Télécopie : (514) 254-3292

Cet organisme prépare les activités du Mois de l'éducation physique et du sport étudiant et peut soutenir les écoles dans l'organisation d'activités intrascolaires et interscolaires.

Cet organisme offre un guide d'activité, une session de formation et des outils pédagogiques en vue de faciliter l'animation et l'encadrement des activités durant l'heure du dîner. S'adresser à la Fédération pour des renseignements à ce sujet.

Kino-Québec

Ministère de l'Éducation
150, boulevard René-Lévesque Est, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5W8

Téléphone : (418) 646-6555
Télécopie : (418) 528-1652
Site Internet : www.kino-quebec.qc.ca

Kino-Québec a pour mandat de promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de la population québécoise.

Pour connaître l'adresse et le numéro de téléphone des conseillers Kino-Québec d'une région donnée, utiliser le numéro indiqué ci-dessus ou visiter le site Internet.

Vert l'action

30, rue Stewart
C.P. 450, succursale A
Ottawa (Ontario) K1N 6N5

Téléphone : (613) 562-5313
Télécopie : (613) 562-5314
Numéro sans frais : 1 888 822-2848
Courrier électronique : info@goforgreen.ca
Site Internet : www.goforgreen.ca

Cet organisme fait la promotion de la vie active et de la protection de l'environnement. Il est responsable de l'attribution du prix Élane-Burke. Un bulletin trimestriel et différents documents sont offerts.

C Organismes dont les activités concernent l'environnement naturel et l'aménagement paysager

Fondation Evergreen

355, Adelaïde Street West, Suite 5A
Toronto (Ontario) M5V 1S2

Téléphone : (416) 596-1495
Télécopie : (416) 596-1443

Site Internet : www.evergreen.ca

Cette fondation a publié un guide intitulé Guide de naturalisation des cours d'école et un bulletin national bilingue intitulé : La classe en plein air.

Fondation Yves Rocher

789, boulevard Jean-Paul-Vincent
Longueuil (Québec) J4G 2T2

Téléphone : (450) 442-9555
Télécopie : (450) 442-9417

Cette fondation aide les écoles primaires à aménager des arboretums pour que les élèves participent à la création et à l'entretien d'un espace éducatif. Un des aspects importants du programme consiste à soutenir les enseignants afin qu'ils exploitent le potentiel éducatif de leur cour d'école.

Fonds de l'environnement de Shell

7101, rue Jean-Talon Est, bureau 900
Anjou (Québec) H1M 3S4

Téléphone : (514) 356-7036
Télécopie : (514) 356-1662

Ce fonds possède un programme de subvention conçu pour aider les personnes et les petits groupes qui désirent prendre des mesures positives pour régler des problèmes environnementaux. Les projets de naturalisation ou d'éducation à la protection de l'environnement, pour la cour d'école, peuvent recevoir l'appui de ce fonds.

Société de l'arbre du Québec

1055, rue du Peps

C.P. 3800

Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7

Téléphone : (418) 648-5699

Télocopie : (418) 648-2529

Site Internet : <http://ecoroute.uqcn.qc.ca/group/sodaq>

Cette société donne de l'information sur la plantation d'arbres : guides techniques et conseils sur le choix des espèces, sur les techniques de plantation et d'entretien des arbres et arbustes. Elle peut servir d'intermédiaire entre les commanditaires et les promoteurs de projets de plantation. Elle a publié un document intitulé : Des arbres pour vivre en santé, cité dans les références utiles.

D Organisme qui se préoccupe de la sécurité des aires et de l'équipement de jeu

Association canadienne de normalisation (ACNOR)

865, rue Ellingham

Pointe-Claire (Québec) H9R 5E8

Téléphone : (514) 694-8110

Télocopie : (514) 694-5001

Site Internet : www.csa-international.org

Cet organisme a publié un guide sur les normes de sécurité intitulé : Aires et équipement de jeu, dont le code est CAN/CSA-Z614-98.



ANNEXE II

RÉFÉRENCES UTILES



A Aménagement

BLAIS, Denise. Des arbres pour vivre en santé, Guide pour la réalisation de projets de plantation, Sainte-Foy, Société de l'arbre du Québec, 1998, 23 p. (5 \$) Téléphone : (418) 648-5699

FONDATION EVERGREEN. Guide de naturalisation des cours d'école, Toronto, 1994, 37 p. (10 \$) Téléphone : (416) 596-1495

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. Guide d'aménagement de la cour d'école, Québec, 1981, 57 p. (gratuit) S'adresser à un membre du personnel du centre de documentation de sa commission scolaire (no du document : 27-1696, 8384-1032)

B Animation et activité physique

ASSOCIATION CANADIENNE DE LOISIRS INTRA-MUROS. Animation d'activités de plein air, Gloucester, 1998. Cette publication met en valeur la vie active, la sécurité dans les activités, le respect des autres et des biens et le développement des qualités de leader. Guide de formation, 120 p. (27,50 \$). Guide d'animation, 35 p. (3,50 \$) Téléphone : (613) 748-5639

BINDER, Deanna. Esprit sportif chez les jeunes : guide d'activités pour enseigner l'esprit sportif, Gloucester, Esprit sportif Canada, 1995, 188 p. (19,95 \$) Téléphone : (613) 748-5755

FERLAND, Lyse et autres. Les jeunes et l'activité physique : situation préoccupante ou alarmante?, Québec, Kino-Québec, Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec, Fédération québécoise du sport étudiant, 1998, 32 p. Téléphone : (418) 646-6555

LAROCHE, André. 150 jeux pour tous! Jeux d'activité physique innovateurs à l'intention des jeunes et des moins jeunes, Sarnia, Éditions Positives, 1996, 150 p. (39,95 \$) Téléphone : (613) 748-5639

C Sécurité

ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION. Aires et équipement de jeu, Etobicoke, 1998, 131 p. (45 \$) Téléphone: (514) 694-8110

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. Sécurité dans les activités physiques en milieu scolaire, Québec, 1994, 106 p. S'adresser à un membre du personnel du centre de documentation de sa commission scolaire (no du document : 16-2001)

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC. Vos équipements récréatifs sont-ils sécuritaires?, 1999, 14 pages. Adressez-vous à l'entreprise pour en obtenir un exemplaire. Téléphone : 1 877 363-2687.

ANNEXE III

JEUX

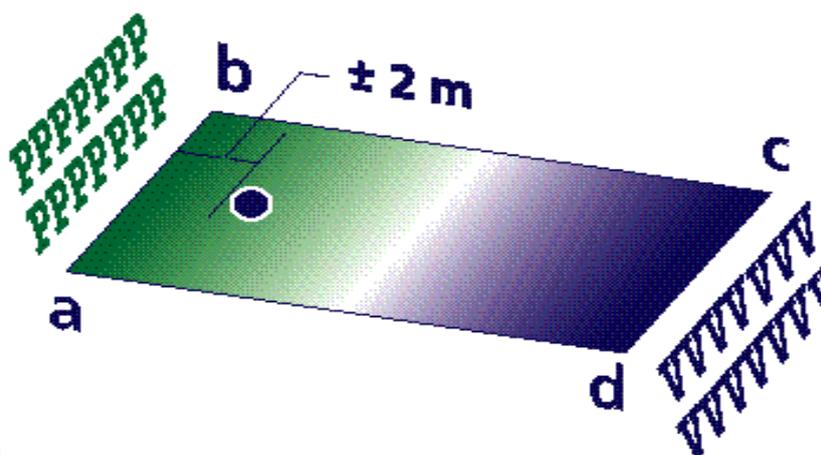
A Jeux physiques

JEU DU DIAMANT

ORGANISATION		matrielle	<ul style="list-style-type: none"> ▶ un ballon ▶ un anneau de deck tennis ▶ un terrain de ballon chasseur
		de groupe	▶ deux équipes de treize ou quatorze élèves

BUT DU JEU : L'équipe qui attaque doit réussir à s'échapper avec le ballon en le transportant (comme au foot)

RÈGLES ET DÉROULEMENT :



DÉBUT :

- ▶ Les « policiers » sont derrière
- ▶ Les « voleurs » sont derrière l
 - Ils comptent ensemble tout
 - L'intérieur du quadrilatère abcd est considéré comme un musée exposant le plus gros diamant au monde. Tous les joueurs sont en dehors du musée. À « GO », « les policiers » mettent tous un pied dans le musée.

DÉROULEMENT :

- Les « voleurs » s'avancent pour aller chercher le ballon (le diamant) et si un joueur touche au ballon, il doit partir avec ce dernier et l'amener sans se faire toucher par un « policier » jusqu'à sa ligne de fond. Le « voleur » a le droit de faire une seule passe.
- Si le « voleur » se fait toucher, il est éliminé et va sur le côté.
- Si le « policier » quitte sa ligne et met les deux pieds dans le quadrilatère, il doit toucher un voleur, sinon il est éliminé.
- Si tous les « voleurs » sont éliminés ou se font toucher lorsqu'ils ont le ballon en main, la partie est gagnée par les « policiers ». Alors, on inverse les rôles et l'on recommence avec une mise au jeu.
- Si les « voleurs » réussissent à se sauver avec le ballon et traversent leur ligne de but, sans se faire toucher, ils gagnent la partie. On inverse alors les rôles.
- Les « voleurs » et les « policiers » éliminés agissent comme juges de touche sur le côté.

Source : Jacques Corriveau
École du Méandre
Saint-Romuald

N. B. : On peut inventer les variantes que l'on veut : varier le nombre de diamants, la distance par rapport aux « policiers », etc. On peut arrêter le jeu après cinq minutes. Autrement dit, si les « voleurs » ne réussissent pas à voler le diamant en cinq minutes, les « policiers » gagnent et l'on inverse les rôles.

JEU DU 21

MATÉRIEL :

- ▶ un ballon de mini-basket ou de basket-ball féminin
- ▶ une ligne rouge tracée au sol à une distance de 2,70 m du panier (ligne de tir)
- ▶ un panier

NOMBRE DE JOUEURS : deux

SURVEILLANT ADULTE : un

DÉBUT : Il faut tirer au sort pour savoir qui commence à jouer (pair-impair : un ou deux doigts derrière le dos, on compte 1-2-3, on montre nos doigts, si la somme est un chiffre pair, celui qui a choisi « pair » commence à lancer).

DÉROULEMENT : Le joueur qui a gagné au tirage au sort commence à lancer le ballon le premier en se plaçant derrière la ligne rouge; il ne peut y toucher ni la dépasser.

S'il réussit, sa « glace est cassée », il n'obtient aucun point, mais il a le droit de continuer à lancer de cette ligne.

Chaque panier réussi derrière cette ligne par la suite donne deux points et le joueur peut continuer à lancer tant et aussi longtemps qu'il réussit. S'il rate son coup, c'est au tour de l'adversaire de lancer en se plaçant derrière cette ligne.

POINTAGE : Il faut compter au fur et à mesure les points et faire connaître le pointage avant de lancer afin d'éviter des erreurs ou des querelles.

Par convention, on nomme toujours en premier les points du joueur qui lance. Par exemple, on peut dire « 14 à 17 » si Pierre a 14 points et que c'est lui qui est en train de lancer. Aussitôt que Pierre rate son coup, on dit « 17 à 14 ».

REBOND : Quand un joueur a « cassé sa glace », et que son adversaire rate son tir de la ligne rouge, il peut récupérer le ballon au rebond et le lancer de cet endroit, sans marcher.

S'il réussit, il obtient 1 point (et non 2 comme lorsqu'il lance en se plaçant derrière la ligne rouge) et il revient derrière la ligne rouge et fait un lancer. S'il rate son coup, c'est au tour de l'adversaire de prendre le ballon au rebond, si sa « glace est cassée ».

GAGNANT : Le premier des deux joueurs qui se rend exactement à 21 points gagne la partie. Si un joueur a 20 points et qu'il lance à partir de la ligne rouge, il doit obligatoirement toucher le cerceau avec le ballon sans compter, sinon il aura 22 points et perdra tous ses points. S'il ne réussit pas à toucher le cerceau, il redescend à 15 points (5 points de pénalité).

Source : Jacques Corriveau
École du Méandre
Saint-Romuald

JEU DU DRAPEAU

ORGANISATION

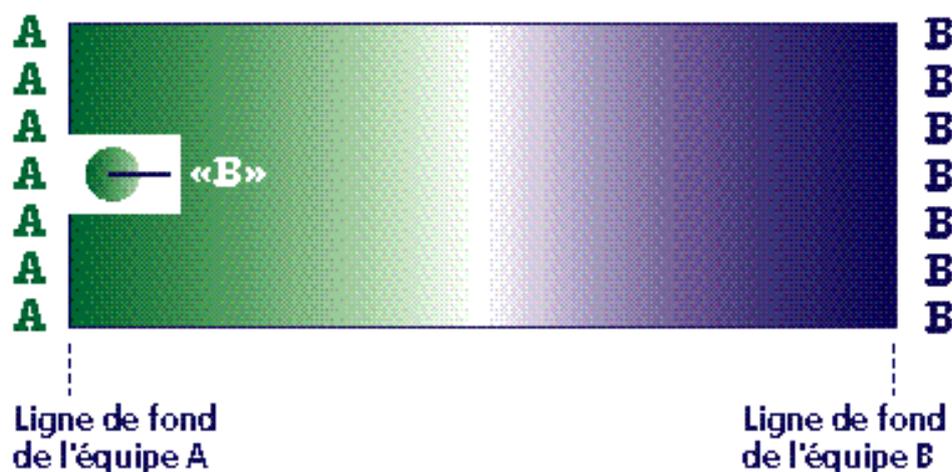
Nombre de joueurs : environ 28 joueurs répartis en deux groupes égaux

Terrain : dimension d'un terrain de ballon prisonnier

Matériel :

- ▶ un bâton (manche à balai, bouts arrondis)
- ▶ un support pour le bâton
- ▶ deux cônes ou une craie (pour délimiter la boîte du drapeau)
- ▶ un fanion représentatif de l'école accroché au bout du bâton (facultatif)

Disposition des joueurs :



BUT DU JEU :

Les membres de l'équipe B doivent s'emparer du drapeau et réussir à franchir leur ligne de fond sans se faire toucher par un membre de l'équipe adverse (équipe A sur le plan).

RÈGLES ET STRATÉGIE :

1. La mise au jeu se fait par le gardien « B » qui touche au bout du drapeau en criant : « Au jeu! » (Avant qu'il le fasse, chaque équipe doit être derrière sa ligne de fond.)
2. Sur le plan, l'équipe A est l'équipe gardienne du drapeau; elle empêche l'équipe B de s'en approcher. Comment? En sortant de sa ligne de fond, sans jamais passer derrière ou dans la boîte du drapeau et sans se faire toucher par le gardien « B ».
 - ▶ Si un joueur de l'équipe A réussit à toucher un joueur de l'équipe B sans se faire toucher par le gardien, le joueur B touché montre un pouce baissé et va se placer à environ 1 m de la ligne de côté, à l'extérieur du jeu. Le joueur A qui a réussi à le toucher montre un pouce levé afin de ne pas se faire toucher par le gardien et revient derrière la ligne du drapeau.
 - ▶ Si un joueur A se fait toucher par le gardien entre les deux lignes de fond avant d'avoir touché quelqu'un de l'équipe B, c'est le joueur A qui baisse le pouce, sort du jeu et se place à 1 m de la ligne de côté.

- ▶ Afin que le toucher du gardien B ou des joueurs A ne soit pas valide, il faut que ceux qui se sauvent aient traversé, avec le corps au complet, leur ligne de fond respective.
- ▶ Quand un joueur B réussit à traverser la ligne de fond de l'équipe A, sans se faire toucher par un joueur A, sans passer par la boîte, il peut entrer dans la boîte du drapeau. Il ne peut y avoir plus de deux joueurs dans cette boîte, si jamais plusieurs joueurs B réussissent à franchir la ligne de fond des joueurs A.
- ▶ Aussitôt qu'un joueur B touche au drapeau, il est obligé de sortir avec le drapeau et doit le porter (il peut le passer aussi à d'autres joueurs de son équipe) jusque derrière sa ligne de fond. S'il réussit, il donne la victoire à son équipe. S'il échoue, c'est l'autre équipe qui gagne et l'on inverse les rôles. Peu importe l'issue de la partie, une fois que le drapeau est sorti, on inverse les rôles et les joueurs éliminés reviennent au jeu.
- ▶ Quand il y a quelqu'un dans la boîte, le gardien peut choisir de continuer à aider d'autres joueurs de l'équipe B à pénétrer derrière la ligne de fond A ou se placer à droite ou à gauche de la boîte, avec un pied derrière la ligne de fond A. Il peut toucher des membres de l'équipe A qui voudraient toucher au porteur du drapeau. Par contre, aussitôt que le gardien a mis un pied derrière la ligne de fond A, il ne peut plus toucher les joueurs A qui sortent pour toucher les joueurs B.

VARIANTE :

Pour rendre le jeu encore plus dynamique, on peut accorder cinq minutes pour voler le drapeau ou, en ce qui concerne les joueurs de l'équipe A, pour éliminer huit « voleurs ». Dans ce dernier cas, la partie est gagnée par l'équipe qui protégeait le drapeau et le temps d'attente pour les joueurs éliminés n'est jamais plus long que cinq minutes. (Cela peut favoriser une plus grande participation.)

Source : Jacques Corriveau
École du Méandre
Saint-Romuald

JEU DE L'AGENT SECRET

- ▶ Le jeu de l'agent secret se joue de la même façon que l'on joue au ballon prisonnier, sauf qu'en début de partie chaque équipe désigne une personne qui sera l'agent secret. Lorsque cette personne est touchée par le ballon mais ne l'attrape pas, la partie est terminée. L'autre équipe ne sait pas qui est l'agent secret.
- ▶ Il existe une autre façon de jouer : les deux équipes connaissent les agents secrets au départ. Les jeunes doivent alors trouver des stratégies pour protéger leur agent secret.
- ▶ On peut aussi jouer au double agent secret. Il y a deux agents secrets nommés en catimini, de chaque côté. On ne peut envoyer qu'un agent secret, à la « vache ». Aussitôt qu'un agent a été atteint et que le ballon a été échappé par celui-ci, il lève la main en criant : « Agent secret! » et le second doit aussi faire la même chose. Le premier agent touché va à la « vache » mais le second continue de jouer. On l'aura deviné, tous les tirs convergeront vers ce pauvre agent secret démasqué que l'équipe adverse bombardera pendant que son équipe essaiera de le protéger.

Source : Jacques Corriveau
École du Méandre
Saint-Romuald

BALLON BOTTÉ (kick-ball)

CLASSE : 3e, 4e, 5e, 6e année du primaire

Matériel : ▶ Ballon P.G. 85 et quatre buts
▶ Terrain de balle (coin de cour d'école)

Jeu basé sur le principe de la balle molle :

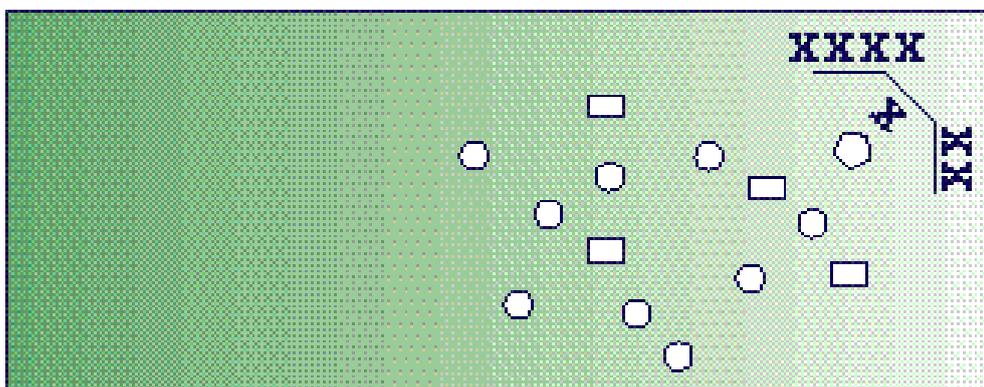
- ▶ La frappe se fait avec le pied.
- ▶ La classe est divisée en deux équipes.
- ▶ Une manche complète équivaut à une partie.
- ▶ Tous les joueurs frappent le ballon à tour de rôle.
- ▶ Un point équivaut à une entrée au marbre.
- ▶ Le lanceur fait rouler le ballon en direction du frappeur.
- ▶ Lorsqu'un joueur de l'équipe défensive est en possession du ballon, il le retourne le plus vite possible au lanceur. Ce dernier maîtrise le ballon dans ses mains, il crie « STOP ».

RETRAIT :

- ▶ Ballon attrapé au vol.
- ▶ Quatre fausses balles.
- ▶ Deux joueurs offensifs ont le droit d'être sur le même coussin; s'il en arrive un troisième, le premier est retiré.
- ▶ Lorsqu'un joueur offensif n'est pas sur un coussin; et que le lanceur crie « STOP » avec le ballon dans ses mains, ce joueur ou d'autres joueurs offensifs en mouvement sont retirés.

N. B. : Pour les élèves de sixième année, on peut introduire la notion de « ballon-sacrifice », c'est-à-dire qu'un joueur offensif peut avancer (changer de coussin) après que le ballon a été attrapé au vol par un joueur défensif, mais avant que le ballon soit revenu dans les mains du lanceur.

VARIANTE : un seul joueur par coussin



Source : Luc Gagné
École Lambert
Saint-Joseph-de-Beauce

B Activités spéciales

TOURNOI DE BALLON PRISONNIER INTERCLASSE MIXTE

Chaque classe forme deux équipes mixtes : une équipe de compétition et une équipe de récréation.

NOTE : Équipe de compétition : Les joueurs lancent fort, attrapent bien ou esquivent bien; ils respectent scrupuleusement les limites du terrain (six garçons et six filles).

Équipe de récréation : Les joueurs sont de force moyenne; la victoire ou la défaite ne change pas leur humeur (le nombre de joueurs importe peu).

Deux capitaines par équipe sont nommés (un garçon et une fille).

La première ronde est une ronde de classification. Les équipes rencontreront quatre autres classes. La seconde ronde regroupera des équipes de même calibre. Trois points sont accordés pour la victoire, deux points pour une partie nulle et un point pour une défaite. L'esprit sportif compte aussi pour obtenir des points.

RÉSULTAT DE NOTRE PARTIE

R- _____

NOUS		EUX	
Classe : _____	(g) <input type="checkbox"/> (f) <input type="checkbox"/>	Classe : _____	(g) <input type="checkbox"/> (f) <input type="checkbox"/>
Nombre de joueurs équilibrés _____ (<N-1)		Nombre de joueurs équilibrés _____ (<N-1)	
Joueurs restants _____	G <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> (✓)	Joueurs restants _____	G <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> (✓)

ESPRIT SPORTIF

- | | | | |
|--|--|---|--|
| 1 Nous avons toujours respecté les règles (tous). | <input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non | 1 Ils ont toujours respecté les règles (tous). | <input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non |
| 2 Nous avons toujours respecté nos adversaires (tous). | <input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non | 2 Ils ont toujours respecté leurs adversaires (tous). | <input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non |

points	C'est le responsable seulement qui attribue les points.
--------	---

SIGNATURE DES CAPITAINES :

Les capitaines font une évaluation du déroulement de leur partie. Cependant, c'est le responsable du tournoi qui attribue la note finale concernant l'esprit sportif.

Source : Jacques Corriveau
École du Méandre
Saint-Romuald.

GRANDE RÉCRÉATION

On peut offrir, de façon régulière ou non, une récréation plus longue. Par exemple, une fois par mois, les élèves ont droit à des récréations de 30 minutes en avant-midi et en après-midi.

Source : Jacques Corriveau
École du Méandre
Saint-Romuald

RÉCRÉATIONS SAUTÉES

- ▶ Cette activité est idéale pour le Mois de l'éducation physique et du sport.
- ▶ Tout d'abord, il faut s'assurer d'avoir assez de cordes à sauter pour toute une classe.
- ▶ On doit procéder à l'avance à l'inscription des participants en leur demandant de cocher leur nom sur une liste d'élèves.
- ▶ Chaque classe, à tour de rôle, participe au concours.
- ▶ Au moment de sa « récréation sautée », l'élève compte le plus grand nombre de sauts consécutifs exécutés. Quand il rate un saut, il repart à zéro. Il peut s'accorder des périodes de repos. À la fin de la récréation, il inscrit son « record personnel » à côté de son nom sur la liste. Un élève compte le nombre total de garçons et de filles qui ont participé ainsi que le nombre total de sauts effectués par les filles et les garçons.
- ▶ Les cordes à sauter sont prêtées à une autre classe pour la récréation suivante. Des prix de participation sont tirés au sort parmi tous ceux qui ont participé à l'activité (élèves et membres du personnel inclus).

N. B. : Pour ranger et éviter de mêler les cordes, les plier d'abord en deux, les replier en deux, puis faire un petit noeud simple lâche.

Source : Jacques Corriveau
École du Méandre
Saint-Romuald



ANNEXE IV

OUTILS D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION

A Charte de l'esprit sportif pour la cour d'école

LORS DE JEUX INDIVIDUELS

CORDE À SAUTER, REVANCHE, BILLES, LANCER AU PANIER

- ▶ Respecter l'espace de jeu : je respecte les espaces réservés à d'autres.
 - ▶ Respecter la ligne d'attente : je ne vole pas la place d'un autre, je ne laisse pas passer un autre devant moi.
 - ▶ Accepter un ami qui veut jouer : je suis sociable avec les autres.
 - ▶ Respecter les règles établies par celui qui joue : je joue selon les règles de l'ami qui m'accepte, je n'impose pas mes règles, je ne triche pas.
 - ▶ Encourager l'ami qui joue avec nous : je respecte son habileté.
-

LORS DE SPORTS COLLECTIFS

SOCCER, BALLON CHASSEUR, BALLON BASEBALL

- ▶ Respecter ses coéquipiers : peu importe l'habileté d'un coéquipier, je l'encourage et je fais des passes à tout le monde.
 - ▶ Respecter ses adversaires : même si des joueurs ne sont pas dans mon équipe, je peux apprécier leurs qualités et j'évite toute forme de bousculade.
 - ▶ Respecter les règlements : je n'interprète pas à ma façon les règlements, je les accepte comme ils sont établis et je ne triche pas.
 - ▶ Respecter l'arbitre : je respecte celui qui dirige et prend les décisions, même si je ne suis pas d'accord avec celles-ci.
 - ▶ Respecter le matériel : je ne brise pas le matériel mis à ma disposition.
 - ▶ Savoir gagner : je félicite les perdants, je ne chante pas pour déranger les autres, je manifeste ma joie discrètement.
 - ▶ Savoir perdre : je félicite les gagnants, je ne cherche pas d'excuses, j'accepte le résultat tel quel.
 - ▶ Se rappeler que l'important n'est pas de gagner, mais de PARTICIPER.
-

AUX TRAPÈZES OU SUR LES BALANÇOIRES

- ▶ Respecter l'ami qui joue à côté de moi : je ne nuis pas à l'exécution de son geste.
- ▶ Respecter la ligne d'attente : je ne vole pas la place d'un autre, je ne laisse pas passer un autre devant moi.
- ▶ Partager l'objet et l'espace : je ne reste pas trop longtemps sur la balançoire si un ami attend. Lorsque j'ai fini mon exercice au trapèze, je lui cède la place au lieu de recommencer sans arrêt.

- ▶ Éviter tout geste qui peut mettre en danger un ami : je n'essaie pas de faire un exercice trop difficile, je ne me balance pas en position debout à haute vitesse, je m'éloigne des trapèzes ou des balançoires lorsque mes amis y jouent.
- ▶ Établir des règles avec les participants en ce qui concerne la durée de l'exercice : on compte jusqu'à 30, on permet dix balancements, etc.

LORSQUE JE NE JOUE PAS

- ▶ Respecter les jeux des autres : je ne vais pas dans leur espace de jeu, je ne les dérange pas dans leur jeu.
- ▶ Offrir de faire l'arbitre.
- ▶ Encourager ceux qui jouent en respectant leur habileté.
- ▶ Faire un effort pour participer aux jeux des autres.

Source : Marc Morin
École Curé-Chamberland
Trois-Rivières

B Matériaux recommandés pour les surfaces de protection*

Matériaux	Caractéristiques	Avantages	Inconvénients	Entretien
Sable	<ul style="list-style-type: none"> • Propre, lavé, ne se tasse pas, gros grains (particules d'environ 1,5 mm) 	<ul style="list-style-type: none"> • Excellent amortissement des chocs • Faible coût initial • Bon drainage • Durable • Réagit bien au soleil et à la pluie 	<ul style="list-style-type: none"> • Rend la marche difficile et peut s'introduire dans les yeux, les cheveux et les souliers des enfants • Impraticable pour les personnes en fauteuil roulant • Son efficacité diminue lorsqu'il est mouillé, gelé ou combiné avec de la terre et des corps étrangers • Peut dissimuler des insectes, des excréments d'animaux et des objets dangereux ou tranchants (clous, verre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Doit être examiné régulièrement car son épaisseur diminue à cause du vent et des jeux des enfants • Doit être tourné et raclé périodiquement • Doit être débarrassé des corps étrangers • Le carré doit être regarni et le sable remplacé périodiquement

B Matériaux recommandés pour les surfaces de protection* (suite)

Matériaux	Caractéristiques	Avantages	Inconvénients	Entretien
Gravillon**	<ul style="list-style-type: none"> • Propre, arrondi, dépourvu de terre 	<ul style="list-style-type: none"> • Bon amortissement des chocs • Texture plaisante • Bon drainage • Durable • N'est pas dispersé par le vent • Réagit bien au soleil et à la pluie • Ne devient pas boueux lorsqu'il pleut ni poussiéreux par temps sec • Demeure efficace même mouillé ou gelé 	<ul style="list-style-type: none"> • Rend la marche difficile • Impraticable pour les personnes en fauteuil roulant ou utilisant d'autres aides à la mobilité • Peut être projeté ou dispersé • Peut dissimuler des insectes ou des objets dangereux et tranchants • Agglutination éventuelle dans les endroits passants 	<ul style="list-style-type: none"> • Doit être examiné régulièrement pour en vérifier l'épaisseur • Doit être débarrassé périodiquement des corps étrangers • La surface doit être regarnie et le matériau remplacé périodiquement
Copeaux de bois ou d'écorce ou combinaison des deux	<ul style="list-style-type: none"> • Bien préparés, séchés 	<ul style="list-style-type: none"> • Texture attrayante • Résilients • Bon drainage • Faible coût initial • Durables • Les enfants ne jouent pas avec le matériau • Leur composition légèrement acide retarde l'infiltration d'insectes ou d'autres matières fongiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Peuvent se tasser lorsqu'ils sont mouillés, gelés ou pulvérisés • À la longue, se décomposent et se pulvérisent • Peuvent dissimuler des corps étrangers, tranchants ou dangereux • Peuvent s'enflammer • Peuvent être toxiques • Peuvent causer des échardes • Peuvent se disperser lorsqu'il y a des orages 	<ul style="list-style-type: none"> • Doivent être examinés régulièrement • La surface doit être regarnie et les copeaux remplacés tous les quatre ans
Surface synthétique	<ul style="list-style-type: none"> • Choix d'épaisseurs et de couleurs; l'épaisseur doit être appropriée, les surfaces doivent être bien ancrées au sol • Vaste gamme de surfaces offerte 	<ul style="list-style-type: none"> • Demeure efficace lorsque gelée • Bon amortissement des chocs • Bon drainage • Belle apparence • Praticable pour les personnes en fauteuil roulant • Reste en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût élevé • Peut être endommagée par des vandales • Peut être brûlée • Grande variété de qualités et de niveaux de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Doit être examinée régulièrement

Source : Association canadienne de normalisation, Guide sur les aires de jeux et l'équipement de jeu, 1991.

* L'épaisseur de la surface de protection est fonction de la hauteur de chute éventuelle et de la résilience du matériau.

** Alluvions en particules rondes d'environ 6 mm de diamètre.

C Épaisseur de la surface de protection

Type et profondeur du revêtement	HAUTEUR DU JEU			
	Non tassé 150 mm	Non tassé 225 mm	Non tassé 300 mm	Tassé 225 mm
Copeaux de bois	2,1 m	3,0 m	3,3 m	3,0 m
Pailis d'écorce filamentée	1,8 m	3,0 m	3,3 m	2,1 m
Fibres de bois de haute performance	1,8 m	2,1 m	3,6 m	1,8 m
Sable fin	1,5 m	1,5 m	2,7 m	1,5 m
Gros sable	1,5 m	1,5 m	1,8 m	1,2 m
Gravier fin	1,8 m	2,1 m	3,0 m	1,8 m
Gravier moyen	1,5 m	1,5 m	1,8 m	1,5 m
Pneus déchiquetés	3,6 m	sans objet	sans objet	sans objet

NOTE : Pour plus amples renseignements sur le type de revêtement, consulter le document de l'ACNOR cité à l'annexe II.

D Exemple de grille horaire

Mai 1997		INTRACLASSE ou INTERCLASSES																							
		Angèle		Claire B.		Claire C.		Colette B.		Colette H.		Denis L.		Denis N.		Donald		Dorothee		Guylaine		Lise		Noreen	
Terrain		4		13		11		7		12		6		1		3		7		2		10		5	
		AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM
Lundi	5 mai	D	B	E	C	F	D	G	E	H	F	I	G	J	H	K	I	L	J	A	K	B	L	C	A
Mardi	6 mai	E	C	F	D	G	E	H	F	I	G	J	H	K	I	L	J	A	K	B	L	C	A	D	B
Mercredi	7 mai	F	D	G	E	H	F	I	G	J	H	K	I	L	J	A	K	B	L	C	A	D	B	E	C
Jeudi	8 mai	RÉCRÉATION LIBRE																							
Vendredi	9 mai	H	F	I	G	J	H	K	I	L	J	A	K	B	L	C	A	D	B	E	C	F	D	G	E

A = Ballon prisonnier

B = Ballons poings, nos 1-2-3

C = Drapeau

D = Diamant (interclasses (g)* contre (g) du groupe G)

E = Ballon prisonnier (interclasse (f) ** contre (f) du groupe LL)

F = Ballon-but

G = Diamant (interclasses (f) contre (f) du groupe D)

H = Ballon-but

I = Agent secret

K = Drapeau

L = Ballon prisonnier (interclasses (g) contre (g) du groupe E)

* (g) = garçons. ** (f) = filles.

E Rapport d'accident

Nom de l'élève : _____	Âge : _____	Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Classe : _____	Date de l'accident : _____	

1. Accident

- L'élève est tombé
- L'élève a été heurté
- L'élève a été coincé
- Autres, précisez : _____

2. Circonstance

- Pendant la récréation
- A l'arrivée à l'école
- Au départ de l'école
- Autres, précisez : _____

3. Surface

- Asphalte
- Gravier
- Sable
- Autres, précisez : _____

4. Équipement

- Balançoire
- Appareil pour grimper
- Glissoire
- Bascule
- Module de jeux
- Autres, précisez : _____

5. Nature de la blessure

- Déchirure
- Hématome (bleu)
- Entorse
- Fracture
- Commotion cérébrale
- Autres, précisez : _____

6. Endroit

Quelle partie du corps a été blessée?

7. Supervision

Y avait-il un adulte qui assurait la supervision?

- Surveillant
- Aucun
- Autres, précisez : _____

8. Description de l'accident

ANNEXE V

ÉCOLES CITÉES DANS LE DOCUMENT

ÉCOLE	PERSONNE-RESSOURCE	Téléphone Télécopie
Beausoleil 6B, rue Vachon Beauport (Québec) G1E 1G5	Bertrand Jean Directeur	(418) 821-0220 (418) 821-0502
Bon Vent 2033, rue de l'Église Buckland (Québec) G0R 1G0	Claude Gignac Directeur	(418) 789-2091 (418) 789-2091
Curé-Chamberland 3006, rue Arthur-Guimont Trois-Rivières (Québec) G6Z 2K2	Marc Morin Professeur d'éducation physique	(819) 378-8780 (819) 378-8493
Des Mousserons 786, chemin Vanier Saint-Jean-Chrysostome (Québec) G6Z 1Z6	Gérald Bolduc Directeur	(418) 839-4179 (418) 839-4170
Du Méandre 2111, chemin du Sault Saint-Romuald (Québec) G6W 2K7	Jacques Corriveau Professeur d'éducation physique	(418) 839-8851 (418) 839-8852
La Chanterelle 1070, boulevard Pie-XI Nord Val-Bélair (Québec) G3K 1Y6	Michel Trudel Directeur	(418) 847-7107 (418) 847-8234
La Clé d'Or 3869, chemin de Tilly Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0	Jean Pouliot Directeur	(418) 886-2584 (418) 886-2324
L'Épervière 1149, avenue Olivier Saint-Agapit (Québec) G0S 1Z0	Alain Gaudreau Directeur	(418) 888-4211 (418) 888-4769
L'Étincelle 1144, rue d'Youville Thetford Mines (Québec) G6G 4G2	Yvon Meilleur Directeur	(418) 335-3207 (418) 335-7624
L'Odyssée 885, rue des Mélézes Saint-Nicolas (Québec) G7A 4B1	Pierre Buisières Professeur d'éducation physique	(418) 831-4311 (418) 831-5159
Le Tremplin 123, rue des Écoliers, C.P. 370 Saint-Victor (Québec) G0M 2B0	Danièle Berberi Professeure d'éducation physique	(418) 588-3948 (418) 588-6748

ÉCOLES CITÉES DANS LE DOCUMENT (suite)

ÉCOLE	PERSONNE-RESSOURCE	Téléphone Télécopie
Nouvelle-Cadie 177, rue Principale Saint-Gervais de Bellechasse (Québec) G0R 3C0	Normand Guillemette Directeur	(418) 887-3465 (418) 887-6284
Paul VI 372, rue du Collège East Broughton (Québec) G0N 1G0	Gervais Grondin Professeur d'éducation physique	(418) 427-2006 (418) 427-3578
Provencher 45, rue Provencher Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0	Ronald Lampron Directeur	(418) 885-4276 (418) 885-9768
Sainte-Hélène 11, rue Saint-Maurice Breakeyville (Québec) G0S 1E1	Jocelyne Marcoux Professeure d'éducation physique	(418) 832-2921 (418) 832-2922
Sainte-Luce 290, rue Montcalm Disraëli (Québec) G0N 1E0	Louise Gagnon Directrice	(418) 449-2591 (418) 449-4203
St-Nicolas-St- Pie-X 388, boulevard Taché Est Montmagny (Québec) G5V 1E2	Clément Asselin Directeur	(418) 248-8198 (418) 248-7156
Saint-Enfant-Jésus 75, rue Villeneuve Est Montréal (Québec) H2T 1L1	Manon Sénéchal Directrice	(514) 350-8850 (514) 350-8849
Sainte-Thérèse 623, rue des Écoles Drummondville (Québec) J2B 1J6	Michel Leclerc Professeur d'éducation physique	(819) 474-0721 (819) 474-0796



ANNEXE VI

« DES IDÉES À PARTAGER »

Les personnes qui s'intéressent aux projets d'amélioration de la cour d'école (aménagement, animation, recherche de financement, diminution de la violence, etc.) bénéficient habituellement de peu de ressources à cet égard. Pourtant chaque école primaire mène à bien des actions concrètes en ce sens. Nous apprécierions grandement pouvoir prendre connaissance de bonnes idées en ce qui concerne la cour d'école en vue de les faire connaître.

Nous vous invitons à remplir la fiche « **Des idées à partager** »

afin :

- 1) de faire connaître vos actions;
- 2) d'exprimer vos besoins.

Voici les huit catégories pour lesquelles nous aimerions de nouvelles idées.

1. ANIMATION

- Mode de fonctionnement
- Participation ou valorisation des leaders
- Idées de jeux collectifs et individuels
- Activités spéciales
- Responsabilité du matériel
- Coordination et surveillance
- Activités en hiver
- Horaire d'animation

2. AMÉNAGEMENT PHYSIQUE

- Équipement de jeu
- Répartition des espaces de jeu (plan)
- Aménagement en hiver

3. AMÉNAGEMENT NATUREL

- Plan d'aménagement
- Activités spéciales

4. SÉCURITÉ

- Actions pour améliorer la sécurité
- Entretien

5. VIOLENCE

- Idées d'activités pour contrer la violence

6. VANDALISME

- Actions pour réduire le vandalisme

7. FINANCEMENT

- Commanditaires
- Partenaires
- Idées de collectes de fonds
- Organismes subventionnaires

8. RESSOURCES

- Outils
- Livres
- Articles de revue
- Organismes

Des idées à partager

Description d'une activité ou d'une action entreprise concernant votre cour d'école (Joindre annexe au besoin)

Résultats, commentaires ou conditions de réussite

Pour recevoir les bonnes idées des autres écoles, cocher les catégories désirées :

- Aménagement naturel ► Sécurité ► Financement ► Vandalisme
► Aménagement physique ► Animation ► Ressources ► Violence
► Autres, précisez :

Avez-vous un projet d'amélioration de votre cour d'école prévu pour l'an prochain ? Oui Non

Nom de l'école : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Adresse électronique : _____

Échelons enseignés à l'école : _____ Nombre d'élèves à l'école : _____

Personne-ressource : _____

Prière de retourner la fiche par la poste, par télécopieur ou par courrier électronique.

Direction de la santé publique
Régie régionale de la santé et des services sociaux
de la Chaudière-Appalaches
Kino-Québec
22, avenue Côté, Montmagny (Québec) G5V 1Z9
Télécopie : (418) 248-3348
Courrier électronique : Benoit_Laberge@ssss.gouv.qc.ca



ANNEXE VII

POURQUOI AMÉNAGER ET ANIMER LA COUR D'ÉCOLE?



Bien que l'école n'ait pas le mandat d'organiser des loisirs variés pour les jeunes, l'arrivée à l'école (le matin et le midi), les récréations et, pour certaines, l'heure du dîner, sont des moments incontournables et fort importants dans la vie quotidienne des jeunes. Par ailleurs, les élèves de 6 à 12 ans ont besoin, pour leur développement, de vivre dans la cour d'école des relations significatives avec d'autres jeunes de leur âge et avec des adultes.

Habituellement, les principales raisons qui semblent motiver les écoles à s'engager dans des projets d'amélioration de leur cour d'école se rapportent à l'une ou plusieurs des quatre situations suivantes :

Un environnement sécuritaire

Des personnes ont découvert un équipement qui ne respectait pas les normes de sécurité. Par conséquent, cela augmentait les risques d'accidents et de blessures chez les élèves. Elles ont participé à la création d'un environnement sécuritaire.

Un environnement naturel

Des personnes ont remarqué le manque d'espaces verts à leur école. Elles ont voulu participer à la création d'un milieu de vie plus naturel, plus sain et plus éducatif.

Un environnement pacifique

Des personnes ont remarqué des comportements non pacifiques dans la cour d'école. Elles ont voulu participer à la création d'un environnement favorisant l'adoption de comportements pacifiques et non violents.

Un mode de vie physiquement actif

Des personnes ont remarqué le désintérêt des jeunes quant à la pratique de l'activité physique. Elles ont voulu collaborer à la création d'un environnement favorisant l'adoption d'un mode de vie physiquement actif.

Un défi à relever :
celui de faire de la cour d'école un environnement
organisé et adapté aux besoins des élèves